



Sondage auprès des pères ayant eu recours au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Rapport réalisé à la demande du

*Conseil de gestion
de l'assurance
parentale*

Québec 

par la Direction générale adjointe de la recherche,
de l'évaluation et de la statistique (MESS)

Août 2011

Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1 Le contexte de réalisation et les objectifs	3
1.2 La problématique	3
1.3 La méthodologie.....	4
2. Portrait des pères ayant eu recours au RQAP	8
3. Le recours au RQAP	18
3.1 Le choix du régime.....	18
3.2 L'utilisation du congé de paternité.....	21
3.3 L'utilisation des semaines de congé parental	27
3.4 Les circonstances entourant la prise de congé	34
3.5 Les facteurs influençant le recours au RQAP.....	39
3.6 Les perceptions concernant le RQAP	50
ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE.....	56

1. Introduction

1.1 Le contexte de réalisation et les objectifs

Depuis le 1er janvier 2006, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) remplace les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption qui étaient offertes aux nouveaux parents québécois en vertu du Régime fédéral d'assurance-emploi. Toutes les travailleuses et tous les travailleurs – salariés et autonomes – admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption ont droit aux prestations du RQAP.

Le Régime québécois d'assurance parentale présente des nouveautés comparativement au Régime fédéral d'assurance-emploi. D'une part, les travailleuses et travailleurs autonomes sont couverts par le RQAP alors que ces personnes ne pouvaient bénéficier d'un soutien du Régime fédéral d'assurance-emploi. Le RQAP permet aussi aux pères de bénéficier de prestations qui leur sont réservées.

Le présent sondage est réalisé à la demande du Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP). Il vise à mieux connaître les motifs des pères lorsqu'ils choisissent de recourir au RQAP lors de la naissance d'un enfant. Le CGAP a demandé à la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DGARES) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'agir à titre de mandataire.

1.2 La problématique

Comme il a été mentionné précédemment, le Régime québécois d'assurance parentale comprend des innovations comparativement au Régime d'assurance-emploi. Ainsi, il est accessible aux travailleuses et aux travailleurs autonomes et il favorise l'implication du père en rendant exclusives les prestations de paternité. Il est aussi plus souple, notamment en offrant le choix entre deux types de régime (de base ou particulier) et en permettant de fractionner les périodes de prestations de paternité et parentales.

Dans un contexte où la majorité des pères¹ recourent aux prestations de paternité mises à leur disposition par le régime québécois et où l'on constate une progression dans la prise du congé parental par les pères, le Conseil de gestion de l'assurance parentale a mandaté la direction de la recherche afin de réaliser un sondage dont les objectifs sont les suivants :

- Connaître les motifs associés à la prise d'un congé de paternité ou d'un congé parental par les pères qui recourent au RQAP lors de la naissance d'un enfant.
- Connaître les motifs qui sous-tendent les modalités de la prise de congé des pères qui recourent au RQAP, en ce qui concerne, notamment, la durée et la répartition du congé, son articulation avec celui de la mère et les difficultés (contraintes) pouvant être rencontrées dans leur milieu de travail.
- Connaître l'influence du niveau de remplacement du revenu sur la prise d'un congé et sur sa durée.

¹ Selon les portraits de clientèle produits par le CGAP, 75 387 naissances ont donné droit à des prestations du RQAP en 2009 et 57 477 hommes ont eu recours au Régime, soit 76%. De plus, afin d'illustrer la progression, mentionnons qu'en 2006, 66 610 naissances ont donné droit à des prestations du RQAP alors que 45 986 pères ont eu recours au Régime, soit 69 %. Précisons également que les naissances multiples comptent pour un seul événement au RQAP.

1.3 La méthodologie

Approche méthodologique

- La présente étude a été réalisée à l'aide d'un sondage téléphonique.

Population à l'étude

- Les pères salariés ayant eu recours au RQAP pour une naissance ayant eu lieu en 2009 pouvant s'exprimer en français ou en anglais.
- Au total, 1200 entrevues complètes ont été réalisées, soit 600 auprès de pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité et 600 auprès de pères ayant eu recours à la fois au congé de paternité et au congé parental.

Base du sondage

- L'échantillon a été généré sur la base d'un plan de sondage stratifié non proportionnel. La première strate regroupe les pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité et la seconde, les pères ayant eu recours à la fois au congé de paternité et au congé parental. Dans chacune de ces strates, un échantillon a été tiré de façon aléatoire par le Ministère, lequel a transmis à Léger Marketing la liste des hommes ciblés pour l'étude. Au total, cette liste comprenait les coordonnées de 2000 pères admissibles à l'étude (1000 pères ayant exclusivement utilisé un congé de paternité et 1000 pères ayant utilisé à la fois un congé de paternité et un congé parental).

Questionnaire

- Le questionnaire a été élaboré par les professionnels du MESS. Il a par la suite été validé et informatisé par les professionnels de Léger Marketing. Le questionnaire est composé au total de 81 questions, dont 19 questions ouvertes et 3 questions semi-ouvertes, et sa durée moyenne de complétion est de 13 minutes.
- Avant de commencer la collecte officielle des données, un prétest a été réalisé les 17 et 18 mars 2011 auprès de 33 répondants afin de valider le questionnaire et d'assurer son déroulement logique et la compréhension des questions par les répondants. À la suite du prétest, les ajustements nécessaires ont été apportés au questionnaire. Toutes les modifications ont été approuvées par le chargé de projet du MESS avant d'entreprendre la collecte officielle des données.

Collecte des données

- La collecte de données a été réalisée du 18 mars au 1^{er} mai 2010 entre 13 h et 21 h en semaine et entre 10 h et 17 h la fin de semaine. Toutes les entrevues téléphoniques ont été réalisées et surveillées en continu au centre d'appels de Léger Marketing. Les superviseurs étaient présents en tout temps afin d'assurer le contrôle et la qualité des entrevues. L'écoute monitoring en cours de sondage a été effectuée de façon constante, avec surveillance simultanée des informations inscrites sur le fichier informatique. Les superviseurs contrôlaient ainsi non seulement la qualité de l'entrevue, mais aussi la bonne adéquation entre les réponses fournies et le code entré au fichier.
- De manière à maximiser le taux de réponse, un minimum de 10 rappels ont eu lieu à différents moments de la journée et de la semaine pour rejoindre une personne si la ligne était occupée, si on ne répondait pas ou si un répondeur était branché. Des rendez-vous ont été pris lorsque la personne préférait répondre à un autre moment. Ce nombre de rappels assure une meilleure représentativité de la population sondée.

La pondération des données

- Comme nous l'avons précisé précédemment, l'échantillon de personnes à joindre pour le sondage a été généré à partir d'un plan de sondage stratifié non proportionnel. Cette approche a été adoptée dans le but d'avoir des nombres similaires de pères appartenant à chacune des strates dans l'échantillon permettant ainsi d'obtenir des résultats d'une précision comparable pour chacune d'elles. Toutefois, dans la réalité, les pères ayant uniquement eu recours au congé de paternité représentent près de 70 % des pères ayant recours au Régime. Les données ont donc été pondérées afin de redresser ce déséquilibre et garantir la représentativité des données avec celles de la population ciblée². Lors du calcul des poids, le MESS a aussi tenu compte de la non-réponse au sondage. Outre la strate (recours exclusif au congé de paternité ou recours à la fois au congé de paternité et au congé parental), la pondération est donc aussi basée sur l'âge, la région, le revenu et le type de régime utilisé (de base ou particulier).

Taux de réponse et précision statistique

- Si l'on tient compte du taux de validité de la liste d'échantillonnage initiale, le taux de réponse global obtenu dans cette étude s'élève à 67,0%, ce qui assure une excellente représentativité de la population à l'étude (entrevues complètes / échantillon effectif). Pour chacune des strates ciblées, les taux de réponse sont respectivement de 66,2% pour les pères ayant utilisé exclusivement un congé de paternité et de 68,0% pour les pères ayant utilisé à la fois un congé de paternité et un congé parental.
- Les taux de réponse bruts s'élèvent quant à eux à 60,0% au global, de même que pour les pères ayant utilisé exclusivement un congé de paternité et ceux ayant utilisé à la fois un congé de paternité et un congé parental (entrevues complètes / échantillon de base).
- Par ailleurs, la taille de l'échantillon (n=1200) permet d'extrapoler les résultats globaux à l'ensemble de la population à l'étude avec une marge d'erreur maximale de $\pm 3,2^3\%$ dans un intervalle de confiance de 95% (19 fois sur 20). La taille de l'échantillon de chaque strate (n=600) permet quant à elle d'extrapoler les résultats à l'ensemble de ces sous-groupes avec une marge d'erreur maximale de $\pm 4,0\%$, et ce, dans le même intervalle de confiance de 95% (19 fois sur 20). Il est aussi à souligner, comme l'illustre la marge d'erreur selon les strates, que la marge d'erreur est plus élevée lorsque les résultats présentés concernent un sous-ensemble de répondants, ces résultats étant basés sur de plus petits nombres de personnes.
- Le détail des appels, des taux de réponse et des marges d'erreur au global et par cohorte est présenté dans le tableau de la page 6.

Confidentialité des renseignements personnels

- Léger Marketing s'est engagé à préserver le caractère confidentiel des renseignements nominatifs auxquels il a eu accès dans la réalisation du mandat. En conséquence, tous les employés ayant travaillé sur le mandat ont signé le formulaire d'engagement à la protection des renseignements personnels requis par le Ministère. Par ailleurs, tous les renseignements personnels transmis par le MESS et ceux recueillis dans le cadre du mandat ont été détruits de façon efficace et définitive à la suite de l'approbation des biens livrables.

² Cela explique que malgré le fait que le nombre de répondants au sondage soit identique pour chacune des strates (n = 600), le résultat global est plus près du résultat de la strate 1 (pères ayant uniquement pris un congé de paternité) lorsque les résultats diffèrent selon la strate.

³ Cette marge d'erreur tient compte de l'effet du plan de sondage utilisé pour cette étude (plan stratifié non proportionnel). Avec un plan de sondage aléatoire simple, un échantillon de cette taille (n = 1200) permettrait d'obtenir une marge d'erreur maximale de 2,9%.

Tableau synoptique des résultats de l'échantillon

	Total des répondants	Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental
ÉCHANTILLON DE BASE	2000	1000	1000
Numéros non valides	122	54	68
Pas de service	110	50	60
Non résidentiel	4	1	3
Numéro en double	4	1	3
Fax / modem / cellulaire / téléavertisseur	4	2	2
Numéros hors-échantillon	88	39	49
Langue étrangère	6	2	4
Non qualifié	18	13	5
Mauvais contact	64	24	40
ÉCHANTILLON EFFECTIF	1790	907	883
Entrevues non complétées	590	307	283
Refus	423	238	185
Pas de réponse	5	2	3
Répondeur	35	13	22
Occupé	5	1	4
Incomplet	9	3	6
Rendez-vous fixe	113	50	63
ENTREVUES COMPLÉTÉES	1200	600	600
Taux de réponse global	67,0%	66,2%	68,0%
Taux de réponse brut	60,0%	60,0%	60,0%
Marge d'erreur Dans un intervalle de confiance de 95% (19 fois sur 20)	3,2%	4,0%	4,0%

Notes de lecture du rapport

Dans les tableaux et graphiques, le « n » représente le nombre réel de personnes interrogées.

Le cas échéant, les totaux différents de 100% sont dus à la non-réponse ou à l'arrondissement à l'entier. Le pourcentage de « ne sait pas / préfère ne pas répondre » est présenté dans les tableaux uniquement lorsqu'il représente minimalement 1% des réponses à la question traitée.

Aussi, dans certains cas, les répondants pouvaient fournir plus d'une réponse. Les totaux à ces questions excèdent 100%.

Afin de faire ressortir les écarts entre les sous-groupes à l'étude, les proportions significativement supérieures sont présentées en **bleu** dans les tableaux et graphiques, alors que les proportions significativement inférieures sont présentées en **rouge**.

Les écarts entre les deux strates sont soulignés lorsqu'un niveau de confiance de 95% ou plus est atteint, alors que les différences entre les autres sous-groupes ne sont retenues que lorsqu'un niveau de confiance de 99% ou plus est atteint.

Les résultats des sous-groupes composés de moins de 30 répondants sont présentés à titre informatif seulement, étant donné le faible nombre d'individus que cela représente.

2. Portrait des pères ayant eu recours au RQAP

Environ le tiers (34%) des pères ayant eu recours au RQAP pour une naissance survenue en 2009 était âgé de 18 à 29 ans, un peu plus (37%) avaient entre 30 et 34 ans et 28%, 35 ans ou plus. Aucune différence significative n'est observée à ce sujet entre les deux strates. Il est aussi à noter que cette répartition selon l'âge est identique à celle observée pour l'ensemble de la population visée, les données ayant été pondérées selon l'âge des pères.

Environ un père sur cinq (18%) a un revenu hebdomadaire moyen inférieur à 600 \$ par semaine (soit l'équivalent de 31 200 \$ par an), 22% gagnent entre 600 \$ et 800 \$ (soit, entre 31 200 \$ et 41 600 \$), 19% gagnent entre 800 \$ et 1 000 \$ (entre 41 600 \$ et 52 000 \$) alors que 42% ont un revenu hebdomadaire moyen égal ou supérieur à 1 000 \$ (52 000 \$ et plus). En raison de la pondération, cette répartition est identique à celle de la population ciblée, soit les pères ayant eu recours au RQAP pour une naissance survenue en 2009. Il semble toutefois que les pères de la population ciblée aient, en général, des revenus légèrement supérieurs à ceux des salariés québécois d'âge comparable et travaillant à temps plein. Ainsi, selon les données de l'Enquête sur la population active (EPA)⁴, 38% des travailleurs salariés à temps plein, âgés de 25 à 54 ans, ont eu un revenu hebdomadaire moyen égal ou supérieur à 1000 \$ en 2009. Considérant de plus que les travailleurs âgés de 45 à 54 ans, moins présents parmi les pères ayant eu recours au RQAP que parmi la population en emploi, ont en général un revenu hebdomadaire moyen plus élevé que les travailleurs à temps plein plus jeunes (1030 \$ contre 909 \$ pour les 25 à 44 ans selon les données de l'EPA pour 2009), la proportion de travailleurs âgés de 25 à 44 ans gagnant 1000 \$ ou plus par semaine serait vraisemblablement inférieure à 38%, accentuant ainsi l'écart avec le revenu des pères ayant eu recours au Régime. Ceci incite à croire que le niveau de revenu influence le recours au Régime. À ce sujet, on pourrait émettre l'hypothèse que les personnes ayant de faibles revenus peuvent plus difficilement boucler leur budget et que les prestations de remplacement, bien que pouvant atteindre 75% du revenu, s'avèrent insuffisantes pour répondre à leurs besoins. Les pères ayant eu recours au congé de paternité et au congé parental sont un peu plus nombreux, toutes proportions gardées, à avoir gagné moins de 600 \$ par semaine, comparativement aux pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (21% contre 16%). Cette situation semble s'expliquer par le fait que les pères ayant un revenu de moins de 600 \$ sont plus nombreux que les autres pères à avoir une conjointe qui était sans emploi ou aux études (26% contre 12%), donc probablement non admissible au Régime. En effet, lorsque l'on considère uniquement les pères dont la conjointe occupait un emploi avant la naissance de l'enfant, aucun lien ne subsiste entre le niveau de revenu du père et l'utilisation du congé parental par celui-ci. Il en est de même lorsque l'on considère uniquement les pères dont la conjointe ne travaillait pas.

Environ un père sur dix (10%) n'a pas complété d'études secondaires, un sur trois (32%) a un diplôme d'études secondaires (28%) ou a fréquenté le CEGEP sans toutefois compléter la formation collégiale (4%), le quart (25%) a obtenu un diplôme d'études collégiales (22%) ou a fréquenté l'université sans compléter une formation universitaire (3%) et 34% ont obtenu un certificat universitaire (1%) ou un baccalauréat ou un diplôme de cycle supérieur (33%). Selon les données de l'EPA pour 2009⁵, environ 26% des hommes en emploi âgés de 25 à 44 ans auraient un baccalauréat ou un diplôme de cycle supérieur. Il semble donc que les pères ayant recours au Régime soient plus scolarisés que les travailleurs québécois en général. Considérant qu'habituellement le niveau de revenu est associé à la scolarité, ce constat est cohérent avec ceux portant sur les revenus décrits précédemment. Par ailleurs, on note aussi qu'une proportion un peu plus grande de pères n'a pas complété

⁴ Source : Statistique Canada, *Revue chronologique de la population active 2010*, compilation spéciale, 2011.

⁵ Voir la note 4 pour la source.

d'études secondaires parmi ceux ayant à la fois eu recours au congé de paternité et au congé parental que parmi ceux ayant uniquement eu recours au congé de paternité (12% contre 8%).

En termes d'occupation, lorsqu'ils ont pris leur congé, les pères ayant eu recours au RQAP pour une naissance survenue en 2009 se retrouvent principalement parmi les ouvriers spécialisés ou semi-spécialisés (23%), les professionnels (19%), les gestionnaires, administrateurs et propriétaires (17%) et les travailleurs des sciences et des technologies (12%). Moins de 3% étaient aux études ou sans emploi. Rappelons à ce sujet que pour avoir droit aux prestations du RQAP, une personne doit avoir cumulé 2 000 \$ ou plus en revenu d'emploi au cours de la période de référence (habituellement l'année précédant la demande) ce qui explique que très peu de pères étaient sans emploi. Notons aussi que, comparativement aux pères ayant uniquement eu recours au congé de paternité, ceux qui ont eu recours aux deux types de congé se retrouvent un peu plus fréquemment parmi les ouvriers spécialisés ou semi-spécialisés (28% contre 22%) et parmi les travailleurs manuels (10% contre 7%) alors qu'en contrepartie, ils se retrouvent un peu moins souvent parmi le personnel spécialisé dans la vente (2% contre 5%).

Portrait sociodémographique des pères ayant eu recours au RQAP	Total (n=1200)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=600)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=600)
Âge			
18-29 ans	34%	34%	36%
30-34 ans	37%	39%	34%
35 ans et plus	28%	27%	31%
Revenu hebdomadaire moyen			
Moins de 600 \$	18%	16%	21%
Entre 600 et 800 \$	22%	22%	24%
Entre 800 et 1000 \$	19%	19%	17%
Entre 1000 et 1190 \$	15%	15%	14%
1190 \$ et plus	27%	28%	25%
Scolarité⁶			
Primaire	<1%	<1%	<1%
Secondaire non complété	9%	8%	12%
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent (DES, AES)	11%	10%	12%
Diplôme d'études professionnelles au secondaire (DEP)	17%	18%	15%
Collégial non complété	4%	3%	4%
Diplôme d'études collégiales général (DEC)	4%	4%	4%
Diplôme d'études collégiales technique (DEC)	18%	19%	16%
Université non complétée	3%	3%	3%
Certificat universitaire	1%	1%	1%
Baccalauréat	24%	25%	22%
Maîtrise, doctorat, post doctorat	9%	8%	10%
Principale occupation⁷			
Employé de bureau	3%	3%	3%
Personnel spécialisé dans la vente	4%	5%	2%
Personnel spécialisé dans les services	7%	6%	7%
Travailleur manuel	8%	7%	10%
Ouvrier spécialisé ou semi-spécialisé	23%	22%	28%
Travailleur des sciences et technologies	12%	13%	10%
Professionnel	19%	20%	17%
Gestionnaire, administrateur, propriétaire	17%	18%	15%
Étudiant	<1%	0%	<1%
Autres	4%	4%	5%
Sans emploi	2%	2%	2%

⁶ Pour les analyses subséquentes, les niveaux de scolarité ont été regroupés de la façon suivante : 1. Primaire ou secondaire non complété, 2. Diplôme d'études secondaires, général ou professionnel, ou l'équivalent, incluant les études collégiales non complétées, 3. Diplômes d'études collégiales, général ou technique, ou études universitaires non complétées et 4. Diplôme ou certificat universitaire.

⁷ Pour les analyses subséquentes, l'occupation des pères a été regroupée comme suit : 1. Employé de bureau et personnel spécialisé, 2. Travailleur manuel et ouvrier spécialisé ou semi-spécialisé, 3. Travailleur des sciences et technologies et professionnel, 4. Gestionnaire, administrateur, propriétaire, 5. Sans emploi et étudiant, 6. Autres occupations.

Parmi les pères qui travaillaient lorsqu'ils ont eu recours au RQAP (n = 1173), la très grande majorité avait un emploi salarié⁸ (96%). De même, dans la très grande majorité des cas (93%), l'emploi n'était pas saisonnier.

- Base : Pères qui travaillaient lorsqu'ils ont pris leurs congés du RQAP (n=1173)⁹ -

Portrait sociodémographique des pères ayant eu recours au RQAP -- suite	Total (n=1173)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=589)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=584)
Catégorie de travailleurs			
Salarié	96%	96%	98%
À son compte ¹⁰	4%	4%	2%
Emploi saisonnier			
Oui	7%	7%	7%
Non	93%	93%	93%

Deux pères occupant un emploi salarié sur cinq (40%) occupaient un emploi syndiqué, les autres (60%) occupant un emploi non syndiqué. Ceci est similaire au taux d'emploi syndiqué parmi les travailleurs québécois salariés (41%) observé en 2009 selon les données de l'Enquête sur la population active¹¹. Notons aussi que la syndicalisation de l'emploi est un peu plus fréquente parmi les pères ayant eu recours aux deux types de congé que parmi les pères ayant uniquement pris le congé de paternité (45% contre 38%).

- Base : Pères qui occupaient un emploi, mais qui ne travaillaient pas à leur compte lorsqu'ils ont pris leurs congés du RQAP (n=1133) -

Portrait sociodémographique des pères ayant eu recours au RQAP -- suite	Total (n=1133)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=562)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=571)
Emploi syndiqué			
Oui	40%	38%	45%
Non	60%	62%	55%

⁸ Bien que les pères sélectionnés aient tous reçu des prestations du RQAP basées uniquement sur un revenu salarié, quelques-uns ont déclaré travailler à leur compte lors de l'entrevue téléphonique.

⁹ Pour faciliter les entrevues téléphoniques et s'assurer de la meilleure compréhension possible par les répondants, certaines questions ont fait référence aux «congés du RQAP». Il est toutefois important de préciser que le RQAP n'offre pas des congés aux parents mais plutôt des prestations de remplacement du revenu lorsque ceux-ci choisissent de se prévaloir d'un congé de maternité, de paternité ou parental.

¹⁰ La catégorie «à son compte» inclut tant les travailleurs autonomes que les propriétaires d'entreprise.

¹¹ Voir la note 4 pour la source.

Tel qu'illustré au tableau suivant, les pères travaillent principalement chez un employeur oeuvrant dans le secteur de la fabrication (17%), de la construction (11%), des services publics (10%), du commerce de gros ou de détail (13%) et des services professionnels, scientifiques et techniques (8%). Selon les données de l'EPA¹², il s'agit des plus importants secteurs où se retrouvent les travailleurs salariés de 25 à 44 ans en 2009, à l'exception des services publics, lesquels sont surreprésentés dans le présent sondage (10% contre 2%). À l'inverse, les administrations publiques sont sous-représentées (2% contre 7%). Compte tenu de la similitude entre les libellés de ces deux secteurs d'activité, il est possible qu'il y ait eu parfois confusion entre les deux secteurs, ce qui pourrait expliquer, du moins en partie, les écarts observés avec les données de l'EPA.

- Base : Pères qui occupaient un emploi salarié lorsqu'ils ont pris leurs congés du RQAP (n=1131) -

Portrait sociodémographique des pères ayant eu recours au RQAP -- suite	Total (n=1131)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=561)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=570)
Secteur d'activité¹³			
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	3%	4%	3%
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	2%	1%	5%
Services publics	10%	10%	9%
Construction	11%	12%	10%
Fabrication	17%	16%	19%
Commerce de gros	4%	5%	3%
Commerce de détail	9%	10%	8%
Transport et entreposage	6%	6%	7%
Industrie de l'information et industrie culturelle	4%	3%	5%
Finance et assurances	4%	5%	4%
Services immobiliers et services de location et de location à bail	<1%	<1%	<1%
Services professionnels, scientifiques et techniques	8%	9%	7%
Gestion de sociétés et d'entreprises	<1%	<1%	<1%
Services administratifs	1%	2%	<1%
Services d'enseignement	5%	4%	5%
Soins de santé et assistance sociale	5%	5%	6%
Arts, spectacles et loisirs	1%	1%	1%
Hébergement et services de restauration	2%	1%	2%
Autres services, sauf les administrations publiques	4%	4%	5%
Administrations publiques	2%	2%	2%
Autres	1%	1%	<1%

¹² Voir la note 4 pour la source.

¹³ Pour les analyses subséquentes, le secteur d'activité des employeurs des pères a été regroupé de la façon suivante : 1. Construction, 2. Fabrication, 3. Commerce de gros ou de détail, 4. Finance et assurances, services professionnels, scientifiques et techniques, gestion de sociétés et d'entreprises, 5. Services d'enseignement, soins de santé et assistance sociale, administrations publiques, 6. Autres secteurs.

Environ deux pères sur cinq (39%) ont un enfant demeurant avec eux, autant (39%) en ont deux et 21% en ont trois ou plus. Les pères ayant eu recours uniquement au congé de paternité sont plus nombreux à avoir un seul enfant vivant avec eux comparativement aux pères ayant pris les deux types de congé (41% contre 35%).

Pour la moitié des pères (50%) ayant eu recours au RQAP pour une naissance survenue en 2009, il s'agissait de la naissance d'un premier enfant.

Portrait familial des pères ayant eu recours au RQAP	Total (n=1200)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=600)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=600)
Nombre d'enfants demeurant avec le père			
Aucun	<1%	1%	<1%
Un enfant	39%	41%	35%
Deux enfants	39%	38%	41%
Trois enfants et plus	21%	20%	24%
Naissance d'un premier enfant			
Oui	50%	52%	47%
Non	50%	48%	53%
Présence de la mère de l'enfant au sein du foyer au moment de la prise de congé			
Oui	100%	100%	99%
Non	<1%	<1%	1%

La quasi-totalité des mères habitaient avec le père lorsque celui-ci a pris congé. Celles-ci ont rarement une scolarité inférieure au cinquième secondaire (6%). Environ le quart d'entre elles (23%) ont un diplôme d'études secondaires général ou professionnel (21%) ou entamé des études collégiales sans les terminer (2%), 27% ont un diplôme d'études collégiales général ou technique (24%) ou entrepris des études universitaires sans les terminer (3%) et 43% ont un certificat universitaire (1%) ou un baccalauréat ou un diplôme de cycle supérieur (42%). Encore une fois, la proportion de diplômées universitaires détenant au minimum un baccalauréat est plus élevée que ce que l'on observe chez les travailleuses âgées de 25 à 44 ans, selon les données de l'EPA¹⁴ (33%). Par ailleurs, la proportion de mères ayant un baccalauréat ou un diplôme d'études collégiales technique est plus élevée pour les pères ayant pris uniquement le congé de paternité comparativement aux pères ayant pris un congé de paternité et un congé parental (34% contre 27% et 20% contre 13%). En contrepartie, les proportions de mères ayant un diplôme d'études secondaires général ou n'ayant pas complété leurs études secondaires sont moindres (9% contre 13% et 3% contre 8%).

¹⁴ Voir la note 4 pour la source.

- Base : Pères qui habitaient avec la mère de leur enfant lorsqu'ils ont pris leurs congés du RQAP (n=1193) -

Portrait familial des pères ayant eu recours au RQAP -- suite	Total (n=1193)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=598)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=595)
Scolarité (mère de l'enfant)			
Primaire	<1%	0%	<1%
Secondaire non complété	5%	3%	8%
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent (DES, AES)	10%	9%	13%
Diplôme d'études professionnelles au secondaire (DEP)	11%	11%	11%
Collégial non complété	2%	2%	3%
Diplôme d'études collégiales général (DEC)	6%	7%	5%
Diplôme d'études collégiales technique (DEC)	18%	20%	13%
Université non complétée	3%	3%	4%
Certificat universitaire	1%	1%	2%
Baccalauréat	32%	34%	27%
Maîtrise, doctorat, post doctorat	10%	10%	12%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	1%	1%	1%

En termes d'occupation, ces mères se retrouvent principalement parmi les professionnels (37%), le personnel spécialisé dans les services (13%), les employés de bureau (9%) et les gestionnaires, administrateurs et propriétaires (8%). Environ une mère sur dix (9%) était sans emploi et 5% étaient aux études. Ces deux dernières proportions sont plus élevées lorsque la mère vit avec un père ayant pris les deux types de congé comparativement à celles vivant avec un père ayant uniquement pris le congé de paternité (24% contre 3% et 10% contre 3%). Ceci a évidemment des répercussions sur la répartition des mères parmi les différentes occupations, notamment les professionnelles.

Parmi les pères dont la conjointe vivait avec eux, dans 85% des cas, la mère a elle aussi eu recours au RQAP et une fois sur sept (14%), elle n'y a pas eu recours. On peut facilement supposer que les mères qui n'ont pas eu recours au RQAP sont des mères qui n'y étaient pas admissibles. Leur proportion correspond d'ailleurs à celle des mères qui n'occupaient pas un emploi avant la naissance de l'enfant (14% - 9% sans emploi et 5% aux études). Le recours au RQAP par la mère atteint 94% pour les pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité et se situe à 64% pour les pères ayant eu recours aux deux types de congé. Inversement, parmi les pères ayant pris les deux types de congé, environ une fois sur trois (35%) la mère n'a pas eu recours au RQAP, comparativement à une fois sur vingt (5%) pour les pères ayant uniquement eu recours au congé de paternité. Il est sans doute utile de rappeler au lecteur qu'en dépit du nombre équivalent de répondants par strate, la pondération des données rétablit la représentativité de chacune des strates telle qu'elle apparaît dans la population ciblée ce qui explique que le résultat global est plus près de celui de la strate 1 (voir la section pondération des données pour plus de détails). D'autre part, compte tenu des écarts entre les strates décrits précédemment concernant l'occupation des mères (aux études ou sans emploi), les écarts observés entre les strates sur le recours au RQAP ne sont guère étonnants puisqu'il faut avoir cumulé un minimum de 2000 \$ en revenu d'emploi au cours de la période de référence pour obtenir des prestations du Régime.

- Base : Pères qui habitaient avec la mère de leur enfant lorsqu'ils ont pris leurs congés du RQAP (n=1193) -

Portrait familial des pères ayant eu recours au RQAP -- suite	Total (n=1193)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=598)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=595)
Principale occupation (mère de l'enfant)¹⁵			
Employée de bureau	9%	10%	5%
Personnel spécialisé dans la vente	3%	4%	1%
Personnel spécialisé dans les services	13%	14%	12%
Travailleuse manuelle	4%	4%	4%
Ouvrière spécialisée ou semi-spécialisée	2%	3%	1%
Travailleuse des sciences & technologies	5%	6%	2%
Professionnelle	37%	40%	29%
Gestionnaire, administratrice, propriétaire	8%	8%	7%
Aux études	5%	3%	10%
Autres	3%	3%	3%
Sans emploi	9%	3%	24%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	2%	2%	1%
Recours au RQAP par la mère			
Oui	85%	94%	64%
Non	14%	5%	35%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	1%	2%	1%

Les mères qui travaillent occupent très majoritairement un emploi salarié (93%) et, conséquemment, effectuent plus rarement un travail à leur compte (7%). L'emploi salarié est plus fréquent chez celles vivant avec un père ayant pris uniquement un congé de paternité que chez celles vivant avec un père ayant pris les deux types de congé (97% contre 82%) alors qu'à l'inverse, le travail autonome est moins répandu (3% contre 18%). De même, elles sont peu nombreuses à faire un travail saisonnier (4%), situation un peu plus fréquente chez celles vivant avec un père ayant pris les deux types de congé. Ajoutons que près de la moitié (44%) des mères occupant un emploi salarié sont syndiquées.

¹⁵ Pour les analyses subséquentes, l'occupation des mères a été regroupée de la façon suivante : 1. Employée de bureau et personnel spécialisé, 2. Travailleuse des sciences et technologies et professionnelle, 3. Gestionnaire, administratrice, propriétaire, 4. Sans emploi et étudiante, 5. Autres occupations.

- Base : Pères dont la mère de leur enfant occupait un emploi avant la naissance de l'enfant (n=934) -

Portrait familial des pères ayant eu recours au RQAP -- suite	Total (n=934)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=557)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=377)
Catégorie de travailleuses (mère de l'enfant)			
Salarié	93%	97%	82%
À son compte ¹⁶	7%	3%	18%
Emploi saisonnier (mère de l'enfant)			
Oui	4%	4%	7%
Non	96%	96%	93%

- Base : Pères dont la mère de leur enfant occupait un emploi, mais qui ne travaillait pas à son compte avant la naissance de l'enfant (n=847) -

Portrait familial des pères ayant eu recours au RQAP -- suite	Total (n=847)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=540)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=307)
Emploi syndiqué (mère de l'enfant)			
Oui	44%	45%	41%
Non	55%	55%	58%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	1%	1%	1%

Tel qu'illustré au tableau suivant, les mères occupant un emploi salarié travaillent principalement chez un employeur oeuvrant dans le secteur des soins de santé et assistance sociale (19%), des services d'enseignement (16%), des services publics (9%), du commerce de gros ou de détail (9%), des services professionnels, scientifiques et techniques (8%) et de la finance et des assurances (8%). Les données de l'EPA¹⁷ indiquent qu'il s'agit des plus importants secteurs où se retrouvent les travailleuses salariées de 25 à 44 ans en 2009 sauf, encore une fois, pour ce qui est des services publics, lesquels sont surreprésentés dans le présent sondage (9% contre 1%), les administrations publiques étant pour leur part sous-représentées (3% contre 7%). Compte tenu de la similitude entre les libellés de ces deux secteurs d'activité, il est possible qu'il y ait eu parfois confusion entre les deux secteurs ce qui pourrait expliquer, du moins en partie, les écarts observés avec les données de l'EPA.

¹⁶ La catégorie «à son compte» inclut les travailleuses autonomes et les propriétaires d'entreprise.

¹⁷ Voir la note 4 pour la source.

- Base : Pères dont la mère de leur enfant occupait un emploi salarié avant la naissance de l'enfant (n=845) -

Portrait familial des pères ayant eu recours au RQAP -- suite	Total (n=845)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=540)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=305)
Secteur d'activité (mère de l'enfant)¹⁸			
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	2%	2%	3%
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	<1%	<1%	1%
Services publics	9%	9%	10%
Construction	2%	2%	3%
Fabrication	7%	7%	8%
Commerce de gros	1%	1%	<1%
Commerce de détail	8%	9%	8%
Transport et entreposage	1%	1%	1%
Industrie de l'information et industrie culturelle	2%	2%	1%
Finance et assurances	8%	8%	8%
Services immobiliers et services de location et de location à bail	1%	1%	<1%
Services professionnels, scientifiques et techniques	8%	7%	9%
Gestion de sociétés et d'entreprises	0%	0%	0%
Services administratifs	1%	1%	<1%
Services d'enseignement	16%	16%	17%
Soins de santé et assistance sociale	19%	20%	15%
Arts, spectacles et loisirs	2%	2%	2%
Hébergement et services de restauration	6%	5%	9%
Autres services, sauf les administrations publiques	3%	3%	3%
Administrations publiques	3%	3%	2%
Autres	<1%	<1%	0%

¹⁸ Pour les analyses subséquentes, le secteur d'activité des employeurs des mères a été regroupé de la façon suivante : 1. Fabrication, 2. Commerce de gros ou de détail, 3. Finance et assurances, services professionnels, scientifiques et techniques, gestion de sociétés et d'entreprises, 4. Services d'enseignement, soins de santé et assistance sociale, administrations publiques, 5. Autres secteurs.

3. Le recours au RQAP¹⁹

3.1 Le choix du régime

Globalement, trois pères sur quatre (75%) adhèrent au régime de base et 25%, au régime particulier. Les pères ayant uniquement eu recours au congé de paternité optent encore davantage pour le régime de base (87%), et moins pour le régime particulier (13%). Pour leur part, les pères ayant eu recours au congé de paternité et au congé parental optent autant pour le régime de base (49%) que le régime particulier (51%).

Tout d'abord, les pères ayant eu recours au RQAP ont eu à identifier la raison principale les ayant amenés à choisir soit le régime de base (n=804)²⁰, soit le régime particulier (n=396). Ainsi, chez les pères ayant choisi le régime de base, environ la moitié (48%) justifient ce choix par la durée plus longue du congé offert par ce régime. Il s'agit clairement du critère le plus important pour les pères interrogés, qu'ils aient utilisé uniquement le congé de paternité ou encore le congé de paternité et le congé parental.

En outre, les sous-groupes suivants sont plus nombreux à avoir choisi le régime de base à cause de la plus longue durée du congé (48% de l'ensemble) :

- ceux dont le revenu hebdomadaire moyen se situe entre 1000 \$ et 1190 \$ (59%);
- les pères dont la conjointe a une scolarité universitaire complétée (54%).

En contrepartie, les pères dont la mère de leur enfant a un diplôme d'études secondaires ont moins fréquemment choisi le régime de base en raison de sa plus longue durée (38%).

La raison motivant le choix du régime de base qui arrive en deuxième en termes de nombre de mentions est la nécessité de se conformer au choix de la mère (13%). Suit ensuite le fait de ne pas être au courant de l'existence des deux régimes (8%), tendance plus particulièrement marquée chez les pères n'ayant eu recours qu'au congé de paternité (9% contre 5% des pères ayant eu recours au congé de paternité et parental) ainsi que chez les pères ayant un revenu hebdomadaire moyen inférieur à 600 \$ (18%). Enfin, le fait de passer plus de temps avec l'enfant a été le facteur principal motivant le choix de 7% des pères ayant utilisé le régime de base, une tendance plus affirmée chez ceux dont le revenu hebdomadaire moyen se situe entre 800 \$ et 1000 \$ (13%). Le détail des mentions est présenté au tableau suivant.

¹⁹ Rappelons que pour faciliter les entrevues téléphoniques et s'assurer de la meilleure compréhension possible par les répondants, certaines questions ont fait référence aux «congés du RQAP». Il est toutefois important de préciser que le RQAP n'offre pas des congés aux parents mais plutôt des prestations de remplacement du revenu lorsque ceux-ci choisissent de se prévaloir d'un congé de maternité, de paternité ou parental.

²⁰ Il est utile de rappeler au lecteur que dans les tableaux et graphiques, le « n » représente le nombre réel de personnes interrogées alors que tous les pourcentages sont obtenus à partir de données pondérées. Cela explique, entre autres, que les 804 pères ayant eu recours au régime de base correspondent à 75% de la population visée, même si les résultats du sondage reposent sur 1200 répondants.

Raisons du choix du régime de base
- Base : Pères ayant choisi le régime de base (n=804) -

Q3. Les questions suivantes concernent les congés du RQAP que vous avez pris relativement à la naissance de votre enfant né en 2009. Selon les données du RQAP, vous avez choisi le régime de base. Pour quelle raison principale avez-vous fait ce choix ?

Une seule mention possible -- Mention spontanée	Total (n=804)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=541)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=263)
Durée du congé plus longue	48%	47%	49%
Choix de la mère	13%	13%	15%
Je n'étais pas au courant de l'existence de ces 2 régimes, je ne savais pas	8%	9%	5%
Passer plus de temps avec l'enfant	7%	7%	8%
Convenait mieux	4%	3%	5%
Nécessité de retourner rapidement au travail	3%	4%	1%
Montants des prestations plus élevés	2%	2%	3%
Aucune raison particulière	2%	2%	1%
Durée du congé suffisante	1%	1%	1%
Raisons financières	1%	1%	1%
Autres	4%	4%	5%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	7%	7%	5%

Parmi les pères ayant choisi le régime particulier, la moitié (49%) a fait ce choix à cause des montants plus élevés des prestations versés dans le cadre de ce régime.

Par ailleurs, le choix de 12% des utilisateurs du régime particulier a été principalement motivé par la nécessité de retourner rapidement au travail et celui de 12%, par le choix de la mère de leur enfant. Ce dernier motif a davantage été mentionné par les pères dont il s'agissait d'un premier enfant (16% contre 7% pour les autres pères) et, sans surprise, par ceux dont la mère de leur enfant a eu recours au RQAP (17% contre 4%). À l'inverse, le choix de la mère de l'enfant est moins fréquemment amené comme motif lorsque celle-ci était sans emploi ou aux études avant la naissance de l'enfant (4%). Les autres raisons ont été mentionnées par moins de 5% des répondants visés par la question.

Raisons du choix du régime particulier

- Base : Pères ayant choisi le régime particulier (n=396) -

Q3. Les questions suivantes concernent les congés du RQAP que vous avez pris relativement à la naissance de votre enfant né en 2009. Selon les données du RQAP, vous avez choisi le régime particulier. Pour quelle raison principale avez-vous fait ce choix ?

Une seule mention possible -- Mention spontanée	Total (n=396)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=59)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=337)
Montants des prestations plus élevés	49%	52%	48%
Nécessité de retourner rapidement au travail	12%	14%	12%
Choix de la mère	12%	14%	10%
Durée du congé suffisante	4%	3%	5%
Raisons financières	3%	6%	1%
Passer plus de temps avec l'enfant	2%	2%	2%
Durée du congé plus longue	2%	2%	2%
Je n'étais pas au courant de l'existence de ces 2 régimes, je ne savais pas	2%	2%	3%
Convenait mieux	1%	0%	2%
Aucune raison particulière	<1%	0%	<1%
Autres	8%	5%	9%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	4%	1%	6%

3.2 L'utilisation du congé de paternité

Des questions ont été posées aux pères dans le but de cerner les finalités du recours au congé de paternité, la suffisance de sa durée et son utilisation consécutive ou non consécutive, ainsi que les raisons motivant ces choix.

Les finalités du recours au congé de paternité

En ce qui a trait aux objectifs poursuivis par l'utilisation du congé de paternité, le soutien à la mère de l'enfant est assurément au cœur des priorités des pères, la majorité d'entre eux (56%) se prononçant dans ce sens. Ce pourcentage s'élève d'ailleurs à 59% chez les pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (contre 51% pour les pères ayant eu recours au congé de paternité et parental). Il est toutefois moindre chez ceux dont la mère de leur enfant détient un certificat ou un diplôme universitaire (52%).

Pouvoir passer le plus de temps possible avec l'enfant (35%) est la deuxième finalité la plus fréquemment évoquée.

Notons que les sous-groupes suivants sont plus nombreux à avoir pris leur congé de paternité pour cette raison précise :

- les hommes dont la mère de leur enfant détient un certificat ou un diplôme universitaire (42%);
- les pères dont le ménage compte un seul enfant (40%);
- parmi ceux dont la conjointe travaillait avant la naissance de l'enfant, ceux dont la conjointe est une travailleuse des sciences et technologies ou une professionnelle (40%).

En revanche, les pères dont la mère de leur enfant a un diplôme d'études secondaires ont moins fréquemment mentionné le fait de pouvoir passer le plus de temps possible avec l'enfant (24%).

Pour 27% des répondants, l'utilisation du congé de paternité était motivée par le désir de prendre soin de l'enfant, pourcentage atteignant même 38% parmi ceux ayant une scolarité primaire ou un secondaire non complété. Dans la même veine, les pères dont la mère de leur enfant œuvrait dans la finance, les assurances, les services professionnels et la gestion de société avant la naissance de l'enfant sont aussi plus nombreux à voir le fait de prendre soin de l'enfant comme une des finalités premières du congé de paternité (36%).

La quatrième finalité la plus souvent mentionnée de l'utilisation du congé de paternité est le fait de vouloir s'occuper des autres enfants ou des enfants en général (9%).

Les sous-groupes suivants sont aussi plus nombreux à avoir pris leur congé de paternité pour s'occuper des autres enfants ou des enfants en général (9% de l'ensemble) :

- les pères qui occupaient un emploi syndiqué au moment de prendre leurs congés (12% contre 7% des pères qui occupaient un emploi non syndiqué);
- parmi ceux dont la conjointe travaillait avant la naissance de l'enfant, ceux dont la conjointe est une travailleuse des sciences et technologies ou une professionnelle (12%).

Finalités du recours au congé de paternité
- Base : Tous les répondants (n=1200) -

Q4. Le RQAP permet aux pères d'utiliser deux types de prestations : les prestations de paternité, qui sont réservées au père, et les prestations parentales, utilisables par les deux parents. Les questions suivantes portent sur les prestations de paternité. À quelles fins souhaitez-vous principalement utiliser votre congé de paternité ? Y a-t-il une deuxième raison ?

Deux mentions possibles -- Mentions spontanées	Total (n=1200)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=600)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=600)
Aider la conjointe, la mère	56%	59%	51%
Passer le plus de temps possible avec l'enfant	35%	35%	33%
Prendre soin de l'enfant	27%	26%	30%
S'occuper des autres enfants (des enfants en général)	9%	8%	11%
Être en famille, passer du temps en famille	6%	6%	8%
Vacances, repos	3%	3%	3%
Assumer ou se familiariser avec son rôle de père	2%	2%	2%
Retour de la mère au travail (prendre le relais)	1%	<1%	1%
Retour de la mère aux études (prendre le relais)	<1%	0%	<1%
Autres	5%	4%	6%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	1%	1%	<1%

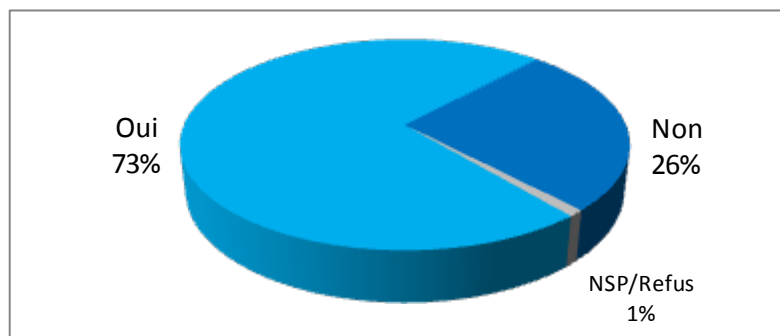
La suffisance de la durée du congé

Sachant maintenant les buts visés par les pères en prenant leur congé de paternité, ceux-ci étaient-ils cependant satisfaits du nombre de semaines qui leur étaient allouées ? Précisons tout d'abord que chez les hommes qui ont utilisé exclusivement le congé de paternité, 91% ont fait usage de toutes les semaines mises à leur disposition. Parmi ceux-ci, 73% considèrent que la durée du congé était suffisante, contre 26% qui sont d'avis contraire. On observe que les pères ayant un revenu hebdomadaire inférieur à 600 \$ ont davantage tendance à considérer que le nombre de semaines de congé de paternité qu'ils ont utilisées était insuffisant (38%).

Suffisance de la durée du congé

- Base : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité, et ce, dans sa totalité (n=543) -

Q4A1. Le nombre de semaines de congé de paternité que vous avez utilisées était-il suffisant ?



Chez les 26% de pères de la strate 1 qui ont utilisé l'entièreté des semaines à leur disposition et qui considèrent que le congé était d'une durée insuffisante, la principale utilité perçue de semaines additionnelles aurait été de pouvoir aider et soutenir sa conjointe (43%).

Pour le quart des pères visés par la question (26%), l'extension du congé aurait plutôt servi à passer plus de temps avec l'enfant. Le détail des autres mentions est présenté au tableau ci-dessous.

Raisons pour lesquelles davantage de semaines auraient été utiles

- Base : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité, et ce, dans sa totalité et qui sont d'avis que le nombre de semaines qu'ils ont utilisées était insuffisant (n=140) -

Q4B1. En quoi davantage de semaines aurait pu vous être utile ?	
Une seule mention possible -- Mention spontanée	Total (n=140)
Pour aider, soutenir la conjointe	43%
Pour passer plus de temps avec l'enfant	26%
Pour mieux s'adapter (horaire, nuits, etc.)	10%
Pour passer plus de temps avec la famille	9%
Autres	6%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	6%

D'autre part, chez les 9% des utilisateurs exclusifs du congé de paternité qui n'ont pas fait usage de toutes les semaines permises (n=57), la raison la plus fréquemment évoquée est l'obligation de retourner travailler (47%), suivie par le désir de retourner travailler (14%), la méconnaissance du régime (9%), le montant des prestations jugé insuffisant (7%) et la durée du congé déjà utilisé jugée suffisante (6%).

Parmi les pères n'ayant pas utilisé la totalité du congé de paternité en raison de contraintes²¹ (n=45), 79% auraient utilisé davantage de semaines, n'eût été de ces contraintes.

L'utilisation consécutive, ou non, du congé de paternité

Toujours dans le but de vérifier de quelle façon furent utilisées les semaines de congé de paternité, l'ensemble des pères furent interrogés en ce qui a trait à l'utilisation consécutive, ou non, de ces semaines. Plus des deux tiers (69%) ont utilisé leurs semaines consécutivement, pourcentage qui s'élève à 76% parmi les pères ayant eu recours au congé de paternité et au congé parental (contre 66% pour les pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité).

À l'instar des répondants de la strate 2, les sous-groupes suivants sont plus nombreux à avoir utilisé leurs semaines de congé de paternité de façon consécutive (69% de l'ensemble) :

- parmi les hommes qui ont pris un congé de paternité et un congé parental, ceux qui ont pris le congé parental au complet (86% contre 73% de ceux qui l'ont pris en partie);
- les pères dont la conjointe était sans emploi ou aux études avant la naissance de l'enfant (80%);
- ceux qui ont eu recours au régime particulier (79% contre 66% de ceux qui ont eu recours au régime de base);
- ceux dont le revenu hebdomadaire moyen est inférieur à 600 \$ (76%).

En contrepartie, l'utilisation consécutive du congé de paternité est moins répandue parmi les sous-groupes suivants :

- les hommes ayant un revenu hebdomadaire moyen égal ou supérieur à 1190 \$ (61%);
- ceux ayant un diplôme universitaire (63%);
- ceux qui sont des travailleurs des sciences et technologies ou des professionnels (63%);
- ceux qui oeuvrent dans le domaine de la construction (56%);
- parmi ceux dont la conjointe travaillait avant la naissance de l'enfant, ceux dont la conjointe est une travailleuse des sciences et technologies ou une professionnelle (63%).

²¹ Il s'agit essentiellement de l'obligation de retourner travailler, du montant des prestations jugé insuffisant, de la méconnaissance du régime.

L'utilisation consécutive, ou non, du congé de paternité

- Base : Tous les répondants (n=1200) -

Q11. Avez-vous utilisé vos semaines de congé de paternité de façon consécutive ?			
	Total (n=1200)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=600)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=600)
Oui	69%	66%	76%
Non	30%	33%	23%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	1%	1%	1%

Parmi les 69% de pères qui ont utilisé leurs semaines de congé de paternité de façon consécutive, quatre sur dix (40%) ont fait ce choix pour des raisons personnelles, parce que cela leur convenait mieux. D'autres pères ont plutôt opté pour une utilisation consécutive de leurs semaines de congé pour aider la mère de leur enfant (16%), pour demeurer avec leur enfant sur une plus longue période (15%) ou encore en raison d'exigences liées à leur travail (14%).

Le désir d'être présent dès la naissance de l'enfant a été évoqué par 8% des pères comme motif justifiant le choix de prendre des semaines consécutives et ce motif revient plus souvent chez les pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (10% contre 5% des pères ayant eu recours au congé de paternité et parental).

Raisons motivant l'utilisation consécutive du congé de paternité

- Base : Pères qui ont utilisé leurs semaines de congé de paternité de façon consécutive (n=849) -

Q12. Pour quelle raison ?			
Une seule mention possible -- Mention spontanée	Total (n=849)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=389)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=460)
Choix personnel, cela convenait mieux	40%	39%	41%
Pour aider la conjointe/la mère	16%	16%	17%
Voulait demeurer avec son enfant sur une plus longue période	15%	14%	16%
Préférence de l'employeur, autres raisons liées au travail	14%	15%	13%
Pour être présent dès la naissance de l'enfant	8%	10%	5%
Ne voulait pas s'absenter pendant une longue période	2%	2%	2%
Autres	4%	3%	5%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	1%	1%	1%

Parmi les 30% de pères n'ayant pas utilisé leurs semaines de congé consécutivement, là encore la raison la plus populaire est que cela convenait mieux et que c'était un choix personnel (49%). Cela est encore plus manifeste chez les pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (52% contre 37% des pères ayant eu recours au congé de paternité et parental).

Le deuxième motif le plus répandu pour expliquer l'utilisation non consécutive des semaines de congé découle d'exigences liées à leur travail (30%). Les autres raisons ont été mentionnées par moins de 10% des hommes interrogés à cette question.

Raisons motivant l'utilisation non consécutive du congé de paternité

- Base : Pères qui n'ont pas utilisé leurs semaines de congé de paternité de façon consécutive (n=337) -

Q12. Pour quelle raison ?			
Une seule mention possible -- Mention spontanée	Total (n=337)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=202)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=135)
Choix personnel, cela convenait mieux	49%	52%	37%
Préférence de l'employeur, autres raisons liées au travail	30%	28%	35%
Pour aider la conjointe/la mère	9%	8%	12%
Ne voulait pas s'absenter pendant une longue période	3%	3%	4%
Voulait demeurer avec son enfant sur une plus longue période	2%	2%	1%
Pour être présent dès la naissance de l'enfant	1%	1%	2%
Autres	5%	4%	9%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	1%	2%	1%

3.3 L'utilisation des semaines de congé parental

À l'instar de la section précédente qui nous a permis de mieux comprendre l'utilisation faite par les pères du congé de paternité, la présente section vise à clarifier le recours au congé parental, congé à la fois utilisable par le père et la mère. Pour ce faire, on se penchera successivement sur les motifs expliquant la non-utilisation du congé parental, sur les finalités du recours à ce congé et sur son utilisation complète ou partielle.

Les motifs expliquant la non-utilisation du congé parental

Comme nous l'avons vu précédemment, 91% des pères ayant eu recours uniquement au congé de paternité ont utilisé la totalité des semaines disponibles pour ce congé. Il était fort intéressant de s'interroger sur les facteurs à l'origine du fait qu'ils n'avaient pas utilisé le congé parental. Le constat qui en ressort est on ne peut plus clair, alors que 73% des pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité, et ce, dans sa totalité, n'ont pas fait usage du congé parental, celui-ci ayant été utilisé par la mère.

Notons que, parmi ceux dont la conjointe travaillait avant la naissance de l'enfant, les hommes dont la conjointe est une travailleuse des sciences et technologies ou une professionnelle disent en plus grand nombre (78%) ne pas avoir utilisé de congé parental en raison de son utilisation par la mère. D'un autre côté, les hommes qui œuvraient dans le domaine de la construction au moment de prendre leur congé de paternité sont moins nombreux à avoir souligné cette contrainte (58%).

Les autres motifs expliquant la non-utilisation du congé parental recueillent des pourcentages de 8% et moins.

Motifs expliquant la non-utilisation du congé parental

- Base : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité, et ce, dans sa totalité (n=543) -

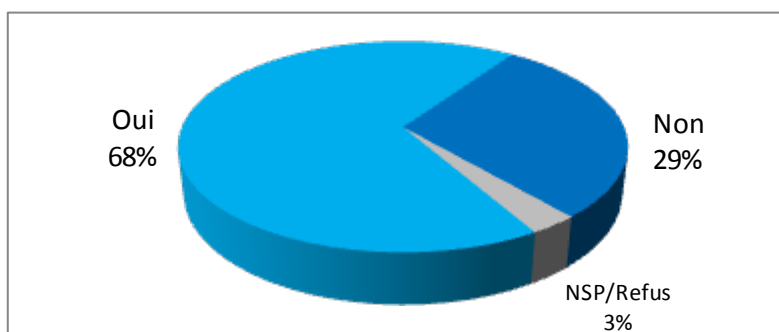
Q5A1. Les prochaines questions portent sur le congé parental. Les données du RQAP indiquent que vous n'avez pas utilisé de congé parental. Pour quelle raison ne l'avez-vous pas utilisé ?	
Une seule mention possible -- Mention spontanée	Total (n=543)
Utilisé par la mère	73%
Devait retourner travailler	8%
Voulait retourner travailler	4%
Montant des prestations insuffisant	3%
Durée du congé utilisé suffisante	3%
Ne savait pas qu'il y avait droit	3%
Raisons financières	2%
Autres	3%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	1%

Chez les pères ayant utilisé la totalité du congé de paternité et qui n'ont pas eu recours au congé parental dû à une contrainte²², la plupart (68%) auraient pris un congé parental si cela avait été possible. Ce pourcentage est significativement plus élevé chez les pères qui détiennent un certificat ou un diplôme universitaire (76%) et chez ceux oeuvrant en enseignement, santé et administration publique (85%), alors qu'il est plus faible chez ceux détenant un diplôme d'études secondaires ou des études collégiales non complétées (58%). Les hommes dont la mère de leur enfant a un diplôme d'études secondaires ou des études collégiales non complétées sont également moins nombreux à dire qu'ils auraient pris un congé parental, n'eût été les contraintes rencontrées (57%).

Désir de prendre un congé parental chez ceux qui ne l'ont pas utilisé

- Base : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité, et ce, dans sa totalité et qui n'ont pas eu recours au congé parental en raison d'une contrainte (n=500) -

Q5B1. N'eût été de cette contrainte, auriez-vous pris un congé parental ?



²² Il s'agit ici de l'utilisation du congé par la mère, de l'obligation de retourner travailler, du montant des prestations jugé insuffisant, de raisons financières et du fait de ne pas savoir qu'il y avait droit.

Les finalités du recours au congé parental

Les buts visés par les pères ayant eu recours au congé de paternité étant maintenant connus, qu'en est-il des finalités du recours au congé parental ? Tout d'abord, il semble évident que les raisons motivant l'utilisation du congé parental diffèrent peu de celles motivant le recours au congé de paternité, alors que les quatre mentions les plus fréquentes sont encore les mêmes.

En effet, des 600 pères ayant eu recours aux deux types de congé, 41% souhaitaient principalement venir en aide à la mère de leur enfant en utilisant le congé parental, objectif qui était aussi le plus souvent visé par l'utilisation du congé de paternité chez ces mêmes hommes.

Chez les différents sous-groupes, on remarque que ceux ayant un revenu hebdomadaire moyen inférieur à 600 \$ (47%) ou situé entre 600 \$ et 800 \$ (46%), ceux n'ayant pas de diplôme d'études secondaires (54%) et ceux dont la mère de leur enfant n'a pas eu recours au RQAP (48% contre 37% de ceux dont la mère de leur enfant a eu recours elle aussi au RQAP) ont principalement utilisé leur congé parental pour aider celle-ci. En revanche, cette raison a moins fréquemment été mentionnée par les pères qui sont des travailleurs des sciences et des technologies ou des professionnels (33%), ceux dont la conjointe détient un diplôme universitaire (33%) ainsi que ceux, parmi les hommes dont la conjointe travaillait avant la naissance de l'enfant, dont la conjointe est une travailleuse des sciences et des technologies ou une professionnelle (30%).

En deuxième lieu, un peu moins du tiers des pères de la strate 2 (29%) disent avoir cherché à passer le plus de temps possible avec l'enfant en prenant un congé parental. Cette réponse était en outre plus populaire auprès des pères âgés de 30 à 34 ans (35%), de ceux oeuvrant dans le domaine de la finance, de l'assurance, des services professionnels et de la gestion (44%) et, parmi les hommes dont la conjointe travaillait avant la naissance de l'enfant, de ceux dont la conjointe est une travailleuse des sciences et technologies ou une professionnelle (36%).

On observe aussi qu'un père sur quatre (24%) visait, par le recours au congé parental, à prendre soin du nouveau-né. Ce motif est plus fréquemment cité par les pères n'ayant pas obtenu leur diplôme d'études secondaires (45%) et ceux oeuvrant dans le domaine des services d'enseignement, des soins de santé et d'assistance sociale ou de l'administration publique (38%). En revanche, il a été moins mentionné par les pères âgés de 30 à 34 ans (18%), ceux ayant un diplôme d'études collégiales (15%) et ceux ayant deux enfants (16%).

Un répondant sur dix (10%) avait plutôt pour objectif de s'occuper des autres enfants ou des enfants en général. Concernant ce dernier point, les hommes dont la mère de leur enfant a un diplôme d'études collégiales (20%), ceux dont le recours au RQAP n'était pas lié à la naissance d'un premier enfant (16% contre 3% lorsqu'il s'agissait d'un premier enfant) et ceux dont le ménage compte trois enfants et plus (25%) ont davantage eu tendance à évoquer cette finalité.

Ajoutons qu'un père sur quinze (7 %) a déclaré avoir pris congé pour faciliter le retour au travail de la mère. Cette proportion est plus élevée lorsque la mère de l'enfant détient un diplôme d'études universitaires (11%). C'est aussi le cas lorsque la mère de l'enfant a eu recours au RQAP pour cette naissance (10% contre 2% lorsqu'elle n'y a pas eu recours).

Finalités du recours au congé parental
- Base : Pères ayant eu recours au congé parental (n=600) -

Q5A2. Les données du RQAP indiquent que vous avez également pris un congé parental, en plus d'un congé de paternité. À quelles fins souhaitiez-vous principalement utiliser ce congé parental ? Y a-t-il une deuxième raison ?	
Deux mentions possibles -- Mentions spontanées	Total (n=600)
Aider la conjointe, la mère	41%
Passer le plus de temps possible avec l'enfant	29%
Prendre soin de l'enfant	24%
S'occuper des autres enfants, des enfants en général	10%
Retour de la mère au travail (prendre le relais)	7%
Être en famille, passer du temps en famille	7%
Vacances, repos	5%
Assumer ou se familiariser avec son rôle de père	3%
Vacances en famille, voyage en famille (présenter l'enfant)	3%
Chômage, perte d'emploi, baisse d'activité professionnelle, réorientation	3%
Retour de la mère aux études (prendre le relais)	2%
Autres	9%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	1%

L'utilisation complète ou partielle du congé parental

Quant au nombre de semaines de congé parental utilisées par les pères ayant eu recours à ce congé, 26% de ceux qui y ont eu recours ont utilisé ce congé dans son intégralité bien qu'il soit utilisable à la fois par les deux parents. Ce comportement est plus répandu chez les hommes ayant un revenu hebdomadaire moyen inférieur à 600 \$ (39%) et, à l'inverse, moins fréquent chez ceux ayant un revenu se situant entre 1000 \$ et 1190 \$ (17%) ou un revenu supérieur (19%).

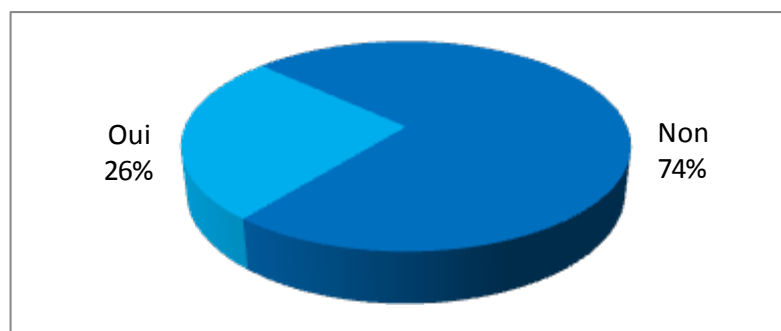
L'utilisation de la totalité du congé parental par le père est aussi plus fréquente dans les sous-groupes suivants :

- les pères vivant actuellement avec trois enfants ou plus (33%);
- les pères exerçant un travail manuel et les ouvriers spécialisés ou semi-spécialisés (32%);
- les pères dont la conjointe était sans emploi ou aux études avant la naissance de l'enfant (51%);
- les pères dont la conjointe a un diplôme d'études secondaires (33%) ou moins (34%);
- les pères dont la conjointe n'a pas eu recours au RQAP pour cette naissance (53%);
- ceux qui ont eu recours au régime particulier (38% contre 12% de ceux qui ont eu recours au régime de base).

Pour la grande majorité des pères ayant utilisé la totalité du congé parental, le nombre de semaines utilisées a été jugé suffisant (91%). Cependant, chez les 8% (n=14) qui auraient voulu voir leur congé rallongé, trois affirment que davantage de semaines leur auraient permis de s'occuper davantage de l'enfant et trois autres auraient voulu continuer à aider la mère de l'enfant.

Proportion de pères ayant eu recours au congé de paternité et parental ayant pris la totalité du congé parental

- Base : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=600) –



Tel que mentionné précédemment, la majorité des pères ayant eu recours aux deux types de congé n'a pas utilisé la totalité des semaines de congé parental (74%). Ce comportement est plus répandu chez les hommes ayant un revenu hebdomadaire moyen se situant entre 1000 \$ et 1190 \$ (83%) ou un revenu plus élevé (81%) et, à l'inverse, moins fréquent chez ceux ayant un revenu inférieur à 600 \$ (61%).

L'utilisation d'une partie seulement du congé parental par le père est aussi plus fréquente dans les sous-groupes suivants :

- les pères vivant actuellement avec moins de trois enfants (77% contre 67% pour les autres pères);
- les pères occupant un emploi en sciences et technologies ou un emploi professionnel (83%);
- les pères dont la conjointe était en emploi avant la naissance de l'enfant (88% contre 49% lorsque la mère était sans emploi ou aux études);
- les pères dont la conjointe a un diplôme universitaire (81%);
- les pères dont la conjointe a eu recours au RQAP pour cette naissance (89%);
- ceux qui ont eu recours au régime de base (88% contre 62% de ceux qui ont eu recours au régime particulier).

Parmi les pères n'ayant pas eu recours au congé parental dans sa totalité, 54% ont expliqué ce choix par le partage du congé avec la mère de l'enfant. Ce phénomène est plus marqué chez les sous-groupes suivants :

- parmi ceux dont la conjointe travaillait avant la naissance de l'enfant, ceux dont la conjointe est une travailleuse des sciences et technologies ou une professionnelle (71%);
- les pères qui ont eu recours au régime de base (66% contre 37% de ceux qui ont opté pour le régime particulier);
- les hommes dont la mère de leur enfant détient un certificat ou un diplôme universitaire (63%);
- les répondants dont le ménage compte deux enfants (63%);
- ceux qui occupaient un emploi syndiqué au moment de recourir au RQAP (62% contre 49% de ceux qui occupaient un emploi non syndiqué);
- ceux dont la mère de leur enfant a eu recours au RQAP (67% contre 8% lorsque la mère n'y a pas eu recours).

En revanche, ce motif est moins fréquemment cité par les pères dont le ménage compte trois enfants ou plus (31%) ainsi que, comme on pouvait s'y attendre, par ceux dont la mère de leur enfant était sans emploi ou aux études avant la naissance de l'enfant (16%).

La seule autre raison qui fut avancée par au moins un répondant sur dix est celle de l'obligation de retourner au travail, motif pour 17% des hommes interrogés à cette question. Par contre, les individus des sous-groupes suivants ont en plus grand nombre justifié l'utilisation partielle des prestations parentales par cette contrainte :

- les hommes dont la mère de leur enfant n'a pas eu recours au RQAP (42% contre 9% des autres);
- ceux dont la mère de leur enfant était sans emploi ou aux études avant la naissance de l'enfant (37%);
- les pères dont le ménage compte au moins trois enfants (33%);
- les répondants qui ont choisi le régime particulier (24% contre 11% de ceux qui ont eu recours au régime de base).

Ajoutons qu'environ un sur dix (8%) explique ce choix par le désir de retourner travailler. Cette proportion est plus élevée lorsque la mère de l'enfant était sans emploi ou aux études avant la naissance de l'enfant (15%) ou lorsque elle n'a pas eu recours au RQAP pour cette naissance (19%).

Raisons pour ne pas avoir utilisé la totalité du congé parental

- Base : Pères ayant eu recours au congé parental, mais pas dans sa totalité (n=439) -

Q5A3. Selon nos informations, vous n'avez utilisé qu'une partie des prestations parentales. Pour quelle raison n'avez-vous utilisé qu'une partie des prestations parentales ?	
Une seule mention possible -- Mention spontanée	Total (n=439)
Partage avec la mère, la conjointe	54%
Devait retourner travailler	17%
Voulait retourner travailler	8%
Montant des prestations insuffisant (en général)	6%
Durée du congé utilisé suffisante	5%
Manque d'information sur le programme, ne savait pas	4%
Diminution des prestations après sept semaines	0%
Autres	3%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	3%

Ainsi, n'eût été les contraintes²³ les empêchant d'utiliser tout le congé parental, 73% des pères sondés auraient utilisé davantage de semaines. Cette opinion semble par ailleurs être partagée de façon semblable par les différents sous-groupes, alors qu'aucun écart significatif n'est observé.

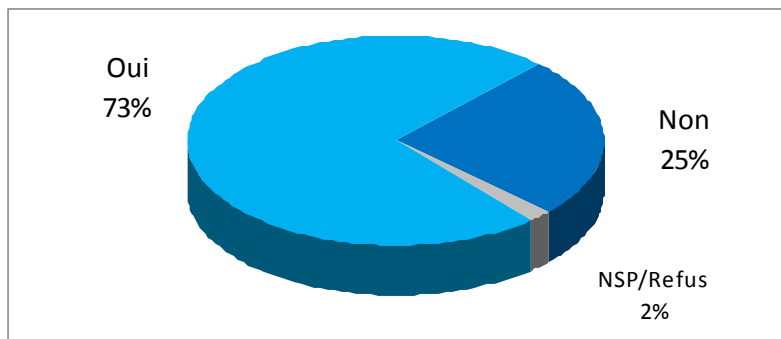
²³ Il s'agit ici du partage du congé avec la mère, de l'obligation de retourner travailler, du montant des prestations jugé insuffisant et du fait de ne pas savoir.

Désir de prendre davantage de semaines du congé parental chez ceux qui ne l'ont pas tout utilisé

- Base : Pères ayant eu recours au congé parental, mais pas dans sa totalité en raison d'une contrainte (n=365)

-

Q5B3. N'eût été de cette contrainte, auriez-vous utilisé davantage de semaines de congé parental ?



3.4 Les circonstances entourant la prise de congé

Cette section a pour objectif de faire la lumière sur les circonstances entourant la prise de congé, plus particulièrement quant à la concomitance, ou non, du congé des deux parents et des moments choisis par les pères pour prendre congé. Cela permet d'identifier les facteurs amenant les pères à prendre congé à un moment plutôt qu'à un autre.

La concomitance, ou non, du congé des deux parents

Afin de mieux connaître les circonstances de la prise de congé, il fut demandé aux pères interrogés si la mère de leur enfant habitait avec eux au moment où ils ont eu recours au RQAP et, le cas échéant, si elle avait, elle aussi, eu recours au RQAP. Dans la quasi-totalité des cas (presque 100%), la mère habitait avec le père au moment où celui-ci a pris ses congés et 85% de ceux-ci disent que la mère a, elle aussi, eu recours au RQAP pour cette naissance. Rappelons que cette situation est plus fréquente pour les pères ayant uniquement pris un congé de paternité (94 % contre 64 % pour ceux ayant pris un congé de paternité et un congé parental).

Pour les pères dont la mère de leur enfant a elle aussi eu recours au RQAP, il a été demandé si celle-ci était en congé en même temps qu'eux. Le constat qui en ressort est que, dans la grande majorité des cas, il y avait concomitance totale (80%) ou partielle (13%) du congé du père avec celui de la mère. Chez les pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité, cet état de fait est encore plus perceptible (89% tout le temps contre 51% des pères ayant eu recours au congé de paternité et parental).

En outre, lorsque les deux parents recourent au RQAP, c'est seulement 5% des pères qui n'ont jamais été en congé en même temps que la mère. Ce chiffre s'élève à 12% chez les pères ayant pris un congé parental en plus de leur congé de paternité.

On constate aussi que les pères ayant eu recours au régime de base sont plus nombreux à avoir tout le temps été en congé en même temps que la mère de leur enfant (83% contre 67% de ceux qui ont opté pour le régime particulier) et moins nombreux à l'avoir été en partie (12% contre 20% des pères qui ont choisi le régime particulier) ou jamais (4% contre 10 %).

La concomitance, ou non, du congé du père avec celui de la mère

- Base : Pères dont la mère de leur enfant, qui habitait avec eux au moment où ils ont pris leurs congés du RQAP, a aussi eu recours au RQAP (n=923) -

Q14. La mère de votre enfant était-elle en congé du RQAP pendant que vous l'étiez ?			
	Total (n=923)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=559)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=364)
Tout le temps	80%	89%	51%
En partie	13%	7%	35%
Non	5%	3%	12%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	2%	1%	2%

Les pères ayant été en congé tout le temps ou en partie en même temps que la mère ont ensuite eu à mentionner les raisons motivant ce choix. Deux motifs ressortent dès lors du lot : le désir d'aider la mère de l'enfant (46%) et la volonté de passer du temps en famille (39%). Ce dernier pourcentage s'élève toutefois à 45% chez les pères dont le ménage compte un seul enfant et à 44% chez ceux pour lesquels il s'agissait d'un premier enfant (contre 33% des autres).

Le troisième motif cité le plus fréquemment par les pères pour justifier la concomitance du congé des deux parents est qu'il s'agit d'un choix personnel (15%).

Les motifs de la concomitance du congé du père avec celui de la mère

- Base : Pères ayant répondu « tout le temps » ou « en partie » à la question Q14 (n=856) -

Q14A. Pour quelle raison avez-vous choisi de prendre un congé du RQAP en même temps que la mère ? Y a-t-il une deuxième raison ?			
Deux mentions possibles -- Mentions spontanées	Total (n=856)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=538)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=318)
Pour aider la conjointe, la mère	46%	46%	47%
Pour passer du temps en famille	39%	38%	41%
Choix personnel	15%	16%	13%
Pour être là au début, après la naissance	6%	5%	7%
Pour s'occuper des autres enfants	5%	5%	4%
Pour s'occuper de l'enfant ensemble	5%	5%	5%
Mère présente à la maison durant toute la période d'admissibilité	4%	4%	2%
Pour séparer les tâches à la maison, pour s'aider mutuellement	3%	3%	4%
Période imposée par l'employeur	0%	0%	0%
Autres	4%	3%	6%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	2%	2%	1%

Parmi les pères dont la mère de leur enfant a également eu recours au RQAP, mais qui n'ont jamais été en congé en même temps (n=48), la plupart expliquent la non-concomitance des congés par le retour de la mère au travail (35%) ou par le désir de maintenir l'enfant en milieu familial (30%). D'autres invoquent un choix personnel (17%) ou l'obligation de se conformer à une période imposée par l'employeur (13%).

Les pères dont la mère de leur enfant n'a pas eu recours au RQAP (14% de l'ensemble) ont quant à eux été invités à indiquer si, lorsqu'ils étaient en congé de paternité ou en congé parental, la mère était présente à la maison. Ainsi, 83% affirment que la mère de leur enfant était tout le temps présente à la maison et, dans 15% des cas, la mère était présente à la maison seulement pour une partie du congé.

Par conséquent, qu'il y ait eu recours ou non au RQAP de la part de la mère, dans la plupart des cas, les deux parents étaient présents en même temps à la maison durant tout le congé pris par le père.

La présence, ou non, de la mère à domicile durant le congé du père

- Base : Pères dont la mère de leur enfant, qui habitait avec eux au moment où ils ont pris leurs congés du RQAP, n'a pas eu recours au RQAP (n=270) -

Q15. La mère de votre enfant était-elle présente à la maison pendant vos congés du RQAP ?			
	Total (n=270)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=39)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=231)
Tout le temps	83%	88%	82%
En partie	15%	12%	16%
Non	2%	0%	2%

Les moments choisis par le père pour prendre congé

Il fut ensuite énuméré aux répondants une liste de situations ou de périodes et pour chacune d'elles, ceux-ci devaient indiquer si cela correspondait à un moment choisi pour prendre leurs congés. Les résultats sont présentés au tableau de la page suivante.

Sans surprise, on constate que 80% des pères ont pris congé à la suite de la naissance de l'enfant, pour son arrivée à la maison. Les pères dont le ménage est composé de deux enfants sont plus nombreux à avoir pris congé pour cette occasion (84%), situation moins fréquente chez ceux dont le ménage est composé de trois enfants ou plus (72%).

Une proportion nettement moins importante (28%) a utilisé des semaines de congé vers la fin de la période d'admissibilité aux prestations, ce que les pères ayant eu recours au congé de paternité et parental ont eu davantage tendance à faire (37% contre 24% des pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité). C'est aussi le cas des pères dont la mère de leur enfant était sans emploi ou aux études avant la naissance de l'enfant (36%) et ceux dont le ménage est composé d'un seul enfant (33%). En revanche, les pères dont le ménage est composé de deux enfants ont moins eu tendance à le faire (23%).

La période des vacances annuelles a quant à elle été l'occasion pour un homme sur quatre (26%) d'utiliser ses congés et 18% des pères ont pris congé lors d'une période correspondant à une baisse d'activité professionnelle.

La période des fêtes (17%), le moment où la mère est retournée au travail (15%) et la relâche scolaire (9%) sont autant de moments pour lesquels moins d'un père sur cinq a pris congé. Cependant, à chaque fois, les pères

ayant eu recours au congé de paternité et au congé parental sont plus nombreux à avoir pris congé pour ces occasions. Enfin, une minorité a utilisé ses congés lors d'une période de chômage (7%) ou une autre période particulière de l'année (7%). Mentionnons enfin que parmi ceux ayant spécifié un autre moment de l'année, l'été est la réponse qui revenait le plus fréquemment (27%). Les écarts statistiquement significatifs entre les différents sous-groupes sont présentés à la suite du tableau.

Les moments choisis par le père pour prendre congé

- Base : Tous les répondants (n=1200) -

Q16A-I. Je vais vous lire différentes situations. Pour chacune d'elle, j'aimerais que vous m'indiquiez si cela correspond à un des moments où vous avez choisi de prendre vos congés du RQAP.			
% OUI			
	Total (n=1200)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=600)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=600)
A. Pour l'arrivée de l'enfant à la maison (autour de la naissance)	80%	78%	83%
C. Vers la fin de la période d'admissibilité aux prestations	28%	24%	37%
D. La période de vos vacances annuelles	26%	25%	29%
H. Période correspondant à une baisse d'activité professionnelle	18%	17%	20%
E. La période des fêtes	17%	14%	25%
B. Au moment où la mère est retournée au travail	15%	9%	29%
F. La relâche scolaire	9%	7%	15%
G. Une période de chômage	7%	7%	9%
I. Autre période particulière de l'année	7%	7%	9%

Les individus des sous-groupes suivants sont plus nombreux à avoir utilisé leur(s) congé(s) lors d'une période correspondant à une baisse d'activité professionnelle (18% de l'ensemble) :

- les hommes œuvrant dans le domaine de la construction (31%);
- ceux dont la mère de leur enfant était sans emploi ou aux études (26%);
- les pères dont le ménage est composé de trois enfants et plus (24%).

En revanche, cette proportion est moindre chez les pères ayant un revenu hebdomadaire égal ou supérieur à 1190 \$ (12%).

Les sous-groupes suivants étaient davantage portés que les autres à prendre congé pour la période des fêtes (17% de l'ensemble) :

- **les pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (25% contre 14% des pères qui ont eu recours exclusivement au congé de paternité);**
- parmi les pères ayant eu recours au congé de paternité et au congé parental, ceux ayant utilisé le congé parental au complet (33% contre 22% de ceux qui l'ont utilisé partiellement);
- ceux dont la mère de leur enfant était sans emploi ou aux études avant la naissance de l'enfant (27%);
- les travailleurs de la construction (26%);
- les pères dont la mère de leur enfant n'a pas eu recours au RQAP (26% contre 16% de ceux dont c'est le cas).

L'utilisation des congés au moment où la mère retournait au travail s'avère être un comportement plus marqué parmi les pères ayant eu recours aux deux types de congé (29% contre 9% de ceux ayant eu recours uniquement au congé de paternité) et ceux ayant choisi le régime particulier (22% contre 13% de ceux qui ont opté pour le régime de base).

La prise de congé lors de la relâche scolaire (9% de l'ensemble) est plus fréquente chez :

- **les pères qui ont eu recours au congé de paternité et parental (15% contre 7% des pères qui ont eu recours exclusivement au congé de paternité);**
- ceux ayant utilisé leur congé parental au complet (23% contre 13% de ceux qui l'ont utilisé partiellement);
- ceux dont la mère de leur enfant était sans emploi ou aux études (22%);
- les hommes dont la mère de leur enfant n'a pas eu recours au RQAP (16% contre 8% de ceux dont c'est le cas);
- les répondants âgés de 35 ans et plus (14%);
- les pères dont le ménage compte trois enfants et plus (14%).

Les individus ayant un revenu hebdomadaire inférieur à 600 \$, ceux dont la mère de leur enfant était sans emploi ou aux études avant la naissance de l'enfant, ceux dont la conjointe a un diplôme d'études collégiales ou une scolarité universitaire non complétée et ceux qui ont eux-mêmes un diplôme d'études secondaires ou une scolarité collégiale non complétée ont en plus grand nombre eu recours à leurs prestations du RQAP lors d'une période de chômage (respectivement 13%, 13%, 12% et 11%).

3.5 Les facteurs influençant le recours au RQAP

Outre la présence de la mère et la période de l'année, d'autres facteurs peuvent venir influencer la prise du congé. Cette section vise donc à mesurer l'influence du soutien de l'entourage, du montant des prestations et de l'importance accordée aux prestations du RQAP et à identifier les difficultés rencontrées lors du recours au RQAP afin de mieux comprendre la prise et l'utilisation de ces congés.

Le soutien de l'entourage

Pouvant également influencer la prise de congés et la façon de les utiliser, le soutien reçu par les parents de la part de leur entourage mérite qu'on s'y attarde. Lorsque l'on a demandé aux répondants s'ils avaient reçu de leur entourage du soutien dans les premiers mois qui ont suivi la naissance de leur enfant, 72% ont dit en avoir bénéficié, tendance qui est plus marquée chez les pères ayant eu recours uniquement au congé de paternité (74% contre 68% chez les pères ayant eu recours au congé de paternité et au congé parental) ainsi que chez les sous-groupes suivants :

- les hommes dont la mère de leur enfant occupait un emploi syndiqué avant la naissance de l'enfant (79% contre 70% de ceux dont la conjointe occupait un emploi non syndiqué);
- les pères âgés de 18 à 29 ans (77%);
- ceux dont la mère de leur enfant oeuvre dans le secteur de l'enseignement, de la santé ou de l'administration publique (79%);
- les pères dont la mère de leur enfant a aussi eu recours au RQAP (74% contre 59% des autres);
- parmi les pères ayant eu recours au congé de paternité et au congé parental, ceux ayant utilisé leur congé parental en partie (72% contre 54% de ceux qui l'ont utilisé dans son entièreté).

À l'opposé, les pères dont le ménage compte trois enfants ou plus, ceux âgés de 35 ans et plus, ceux ayant un revenu hebdomadaire inférieur à 600 \$ ainsi que ceux dont la mère de leur enfant était sans emploi ou aux études sont moins nombreux à déclarer avoir reçu un tel soutien (65%, 63%, 62% et 60%, respectivement).

Le soutien reçu de l'entourage - Base : Tous les répondants (n=1200) -

Q17. Est-ce que vous et la mère avez reçu du soutien de votre entourage (famille, amis) dans les premiers mois qui ont suivi la naissance de votre enfant ?			
	Total (n=1200)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=600)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=600)
Oui	72%	74%	68%
Non	28%	26%	32%

Ce support auquel ont eu droit un grand nombre de pères semble toutefois avoir eu un impact plutôt mitigé sur leur prise de congé. En effet, pour 64% des hommes sondés ayant reçu un soutien de leur entourage, cet appui n'a pas eu du tout d'influence sur le moment où ils ont pris leurs congés. Soulignons que les employés de bureau et le personnel spécialisé ont davantage tendance à considérer que le soutien reçu de l'entourage a eu un peu d'influence sur cet aspect (35%). À l'opposé, les pères dont le revenu hebdomadaire est égal ou supérieur à 1190 \$ sont plus nombreux à ne pas du tout noter de lien entre ce support et le moment de la prise de leurs congés (71%) et, conséquemment, moins nombreux à y voir beaucoup d'influence (9%). Les pères dont le ménage compte deux enfants sont aussi moins nombreux à considérer que le soutien de leur entourage a eu beaucoup d'influence sur le moment où ils ont pris congé (10%).

Le constat est sensiblement le même quant à l'influence du soutien de l'entourage sur la durée des congés, 76% des pères affirmant que cela n'a pas eu du tout d'influence. Ce sentiment est un peu moins fréquent chez les pères ayant un certificat ou un diplôme universitaire (71%), ceux-ci étant davantage d'avis que cela a eu un peu d'influence (21%). Les pères employés de bureau ou faisant partie du personnel spécialisé sont eux aussi un peu plus nombreux à y voir un peu d'influence (25%). Ajoutons que le sentiment que le soutien de l'entourage a eu beaucoup d'influence sur la durée des congés est davantage présent chez les pères dont la mère de leur enfant n'a pas eu recours au RQAP (17% contre 7% lorsqu'elle y a eu recours).

L'influence du soutien reçu de l'entourage sur la prise de congé

- Base : Pères ayant reçu du soutien de leur entourage (n=840) -

Q17A-B. Est-ce que le soutien que vous avez reçu a eu beaucoup, un peu ou pas du tout d'influence ... ?				
		Total (n=840)	Strate	
			Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=441)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=399)
A. ... sur le moment où vous avez pris vos congés	Beaucoup	14%	16%	11%
	Un peu	22%	22%	24%
	Pas du tout	64%	62%	65%
B. ... sur la durée de vos congés	Beaucoup	8%	8%	8%
	Un peu	16%	15%	17%
	Pas du tout	76%	77%	75%

Le montant des prestations du RQAP

Un autre facteur dont il est fort pertinent de mesurer l'influence est celui du montant des prestations du RQAP. L'importance de ce montant sur un certain nombre de décisions, telles celles de prendre ou non un congé et la durée du congé, a été mesurée. Les résultats sont présentés au tableau de la page 43.

En premier lieu, il fut demandé aux pères interrogés de se prononcer quant à l'importance qu'a eue le montant des prestations versées par le Régime sur leur décision de tout simplement prendre un congé de paternité. On observe que l'opinion des répondants sur le sujet est assez divisée. En effet, 39% estiment que le montant alloué a eu beaucoup d'influence sur la prise de congé, 30% disent que cela a eu un peu d'impact et 30% n'ont pas du tout été influencés par ce facteur. Il semble par contre que le facteur financier ait eu un impact plus grand chez les pères ayant eu recours à la fois au congé de paternité et au congé parental. Pour 45% de ceux-ci, le montant des prestations a eu beaucoup d'influence sur la décision d'avoir recours au congé de paternité (contre 36% des pères ayant eu recours uniquement au congé de paternité). Un phénomène semblable est perceptible du côté des hommes qui ont utilisé le congé parental au complet (54% contre 42% de ceux l'ayant partiellement utilisé). Ainsi, il appert que les hommes qui ont été plus longtemps en congé ont accordé davantage d'importance au montant des prestations.

Ajoutons que les pères ayant un revenu hebdomadaire inférieur à 600 \$ ou situé entre 600 \$ et 800 \$ et ceux n'ayant pas de diplôme d'études secondaires sont moins nombreux à déclarer que le montant des prestations a eu beaucoup d'influence sur leur décision de prendre un congé de paternité (33%, 32% et 27%, respectivement). D'autre part, les pères ayant le régime de base sont plus fréquemment d'avis que le montant des prestations n'a pas eu d'influence sur leur décision de prendre congé (33% contre 23% pour ceux ayant le régime particulier).

Les opinions des pères sont tout aussi partagées quant à la perception de l'influence du montant des prestations du RQAP sur la durée du congé de paternité utilisé. Alors que 32% considèrent que ce facteur a beaucoup influencé leur décision à cet égard, 34% dénotent peu d'influence et 33% pas du tout. Encore une fois, les répondants qui ont également fait usage du congé parental se démarquent, 40% d'entre eux estimant que le montant des prestations a eu beaucoup d'influence sur la durée de leur congé (contre 28% des pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité). Les sous-groupes suivants sont aussi plus nombreux à dire avoir été beaucoup influencés par le montant des prestations du RQAP quant au nombre de semaines de congé de paternité utilisées :

- parmi les pères qui ont eu recours au congé de paternité et au congé parental, ceux qui ont utilisé le congé parental au complet (48% contre 37% de ceux qui l'ont utilisé en partie);
- ceux qui ont opté pour le régime particulier (43% contre 28% de ceux ayant utilisé le régime de base);
- les hommes dont la mère de leur enfant était sans emploi ou aux études avant la naissance de l'enfant (43%);
- les répondants dont la mère de leur enfant n'a pas eu recours au RQAP (41% contre 30% de ceux dont c'est le cas);
- les 35 ans et plus (38%);
- les pères qui détiennent un certificat ou un diplôme universitaire (38%);
- les travailleurs des sciences et technologies et les professionnels (38%).

À l'opposé, les pères qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires, ceux dont la mère de leur enfant a un diplôme d'études secondaires et ceux qui sont des travailleurs manuels ou des ouvriers spécialisés ou semi-spécialisés sont moins fréquemment de cet avis (20%, 25% et 27%, respectivement).

Le montant des prestations du RQAP aurait pu également avoir un effet dissuasif chez les hommes qui ont décidé de ne pas avoir recours au congé parental. C'est donc pour ceci que les pères ayant uniquement utilisé le congé de paternité se sont fait questionner sur cet aspect. L'information qui en ressort est très claire : 61% affirment ne pas du tout avoir été influencés par le montant des prestations dans leur décision de ne pas prendre un congé parental. Pour 21%, ce facteur a eu un peu d'influence et pour 16%, beaucoup d'influence. Il n'y a aucune différence significative entre l'opinion des différents sous-groupes sur ce sujet.

En faisant l'exercice inverse, c'est-à-dire en vérifiant, chez les pères de la strate 2, l'impact du montant des prestations sur la décision de prendre un congé parental, on obtient un portrait plutôt différent. De fait, pour 42% des pères concernés, le montant alloué a eu beaucoup d'influence sur leur utilisation du congé parental. Les sous-groupes suivants ont d'ailleurs davantage tendance à abonder dans ce sens :

- les pères qui ont utilisé le congé parental au complet (51% contre 39% de ceux qui l'ont utilisé partiellement);
- ceux dont la mère de leur enfant était sans emploi ou aux études (51%);
- les hommes qui détiennent un certificat ou un diplôme universitaire (50%).

À l'opposé, les pères n'ayant pas de diplôme d'études secondaires, ceux qui sont des travailleurs manuels ou des ouvriers spécialisés ou semi-spécialisés et ceux qui oeuvrent dans le secteur de la fabrication sont moins nombreux à abonder en ce sens (22%, 30% et 31%, respectivement).

D'autre part, il y a tout de même 27% des pères qui disent ne pas avoir du tout été influencés par cet aspect, alors que 30% affichent une position mitoyenne. Notons que les pères n'ayant pas de diplôme d'études secondaires, ceux qui sont des travailleurs manuels ou des ouvriers spécialisés ou semi-spécialisés et ceux qui oeuvrent dans le secteur de la fabrication déclarent plus fréquemment ne pas du tout avoir été influencés (47%, 36% et 38%, respectivement).

Enfin, l'impact du montant des prestations du RQAP sur la durée du congé parental, chez ceux y ayant eu recours, est sensiblement le même que celui sur la décision de prendre un congé parental. Plus spécifiquement, pour 41%, la durée du congé parental a été beaucoup influencée par l'ampleur des prestations. Pour 31% le montant des prestations a eu un peu d'influence sur le nombre de semaines de congé utilisées et pour 28%, pas du tout. La proportion de pères qui disent avoir été beaucoup influencés par le montant des prestations quant à la durée de leur congé est significativement plus élevée chez les travailleurs des sciences et technologies et les professionnels (52%) et chez ceux qui ont utilisé leur congé parental au complet (50% contre 38% de ceux l'ayant utilisé en partie). En revanche, elle est moindre chez ceux qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires (25%) ainsi que chez ceux qui sont des travailleurs manuels ou des ouvriers spécialisés et semi-spécialisés (32%), lesquels sont plus nombreux à déclarer que cela n'a pas du tout eu d'influence (46% et 37%, respectivement).

L'influence du montant des prestations sur le recours au congé de paternité ou parental

- Base : Tous les répondants (n=1200) -

Q6A1-5. Diriez-vous que le montant des prestations du RQAP a eu beaucoup, un peu ou pas du tout d'influence ... ?				
		Total (n=1200)	Strate	
			Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=600)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=600)
1. ... sur votre décision de prendre un congé de paternité	Beaucoup	39%	36%	45%
	Un peu	30%	30%	31%
	Pas du tout	30%	33%	24%
	Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	1%	1%	<1%
2. ... sur la durée de votre congé de paternité	Beaucoup	32%	28%	40%
	Un peu	34%	35%	34%
	Pas du tout	33%	36%	25%
	Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	1%	1%	1%
Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=600)				
3. ... sur votre décision de ne pas prendre un congé parental	Beaucoup	16%		
	Un peu	21%		
	Pas du tout	61%		
	Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	2%		
Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=600)				
4. ... sur votre décision de prendre un congé parental	Beaucoup	42%		
	Un peu	30%		
	Pas du tout	27%		
	Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	1%		
5. ... sur la durée de votre congé parental	Beaucoup	41%		
	Un peu	31%		
	Pas du tout	28%		

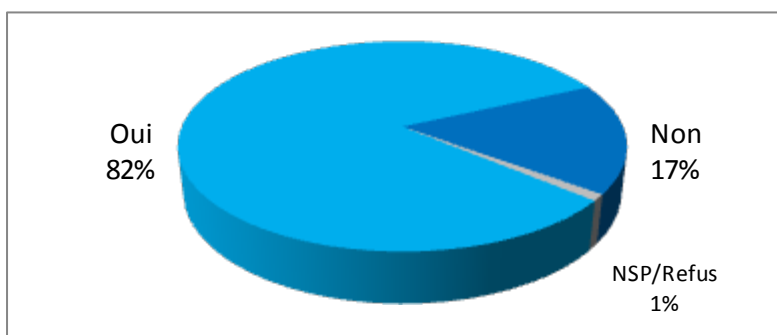
L'importance accordée par les pères aux prestations du RQAP

Pour bien comprendre l'importance que les pères accordent aux prestations du RQAP, il a été demandé à ceux qui ont seulement utilisé le congé de paternité s'ils auraient pris un congé, comme une partie du congé parental ou des vacances, si le congé de paternité exclusif au père n'était pas disponible. La majorité des pères (82%) ont répondu par l'affirmative à cette question. Notons également que les hommes dont la mère de leur enfant est titulaire d'un certificat ou d'un diplôme universitaire (88%) et ceux dont le ménage compte un seul enfant (87%) sont plus nombreux à affirmer qu'ils auraient pris un congé alternatif si le congé de paternité n'existait pas. En revanche, ceux ayant un revenu hebdomadaire moyen situé entre 800 \$ et 1000 \$ et ceux dont la mère de leur enfant a un diplôme d'études secondaires sont plus nombreux à penser le contraire (28% et 25%, respectivement).

L'importance accordée par les pères au congé du RQAP

- Base : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=600) -

Q8. Si le RQAP n'offrait pas un congé de paternité exclusif au père, auriez-vous pris un congé pour être avec votre enfant, comme par exemple une partie du congé parental ou des vacances ?



Parmi les pères qui auraient pris une autre forme de congé en l'absence d'un congé de paternité exclusif au père, 63% se seraient rabattus sur leurs vacances annuelles. On observe que les travailleurs des sciences et technologies et les professionnels (73%), ceux, parmi les hommes dont la conjointe travaillait avant la naissance, dont la conjointe est une travailleuse des sciences et technologies ou une professionnelle (70%) et les hommes qui occupaient un emploi non syndiqué au moment de recourir au RQAP (70% contre 57% de ceux qui occupaient un emploi syndiqué) auraient été plus nombreux à choisir cette option. À l'inverse, cette option est moins populaire chez les pères de 18-29 ans (55%), ceux dont le revenu hebdomadaire moyen est inférieur à 600 \$ (49%), les hommes détenant un diplôme d'études secondaires (52%), ceux oeuvrant dans le secteur de la construction (44%) et les travailleurs manuels et ouvriers spécialisés ou semi-spécialisés (46%).

Quant au congé parental, 47% y auraient eu recours, faute de congé de paternité, alors que 33% auraient plutôt pris un congé sans solde.

- Base : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité et qui ont répondu « oui » à la question Q8 (n=491) -

Q8A. Parmi les moyens suivants, lequel ou lesquels auriez-vous utilisé ?	
Plusieurs mentions possibles -- Mentions assistées	Total (n=491)
Vacances annuelles	63%
Congé parental du RQAP	47%
Congé sans solde	33%
Autres	2%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	1%

Les pères de la strate 1 ayant mentionné qu'ils n'auraient pas eu recours à un congé alternatif, en l'absence d'un congé de paternité exclusif au père (n=104), ont eu à justifier cette prise de position. Les principaux motifs invoqués ont été l'incapacité d'assumer les coûts d'un congé sans solde (40%), l'insuffisance du montant des prestations (28%) et pour laisser le congé parental à la mère (11%).

L'importance des prestations du RQAP, déjà bien démontrée par les résultats des questions précédentes, se voit ici confirmée, car, pour 81% des pères interrogés, le fait d'avoir pu prendre un congé pour l'arrivée de leur enfant a été très important. Soulignons au passage que c'est particulièrement le cas, parmi ceux dont la conjointe travaillait avant la naissance, des hommes dont la conjointe est une employée de bureau ou membre du personnel spécialisé (86%).

- Base : Tous les répondants (n=1200) -

Q9. Diriez-vous que le fait d'avoir pu prendre un congé du RQAP pour l'arrivée de votre enfant a été pour vous ... ?			
	Total (n=1200)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=600)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=600)
Très important	81%	80%	83%
Important	18%	19%	16%
Peu important	1%	1%	1%
Pas du tout important	<1%	<1%	0%

En quoi la possibilité de recourir au RQAP est si importante pour les pères québécois ? Cette question a été posée à ceux considérant cette possibilité comme très importante ou importante et les résultats sont présentés au tableau de la page suivante.

Le fait d'avoir pu passer du temps avec l'enfant ou la famille a joué dans la balance pour 44% des pères.

Par ailleurs, 40% sont d'avis que les congés disponibles sont importants car cela permet d'aider la mère de l'enfant, par exemple dans les tâches quotidiennes ou pour son rétablissement après l'accouchement. Ce pourcentage s'élève même à 42% chez les pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité.

Toujours chez les hommes qui considèrent la possibilité de recourir à un congé comme très importante ou importante, 19% ont identifié le fait de s'occuper de l'enfant, des enfants ou de la famille en général comme une des principales raisons, avis partagé de façon plus notable par les pères dont le ménage compte au moins trois enfants (26%).

C'est également 19% des répondants pour qui la possibilité de créer un lien avec l'enfant ou de s'impliquer auprès de celui-ci explique l'importance des congés disponibles. Cette opinion est d'ailleurs plus répandue chez ceux qui considèrent la possibilité de recourir à un congé comme très importante (20% contre 13% chez ceux qui considèrent importante cette possibilité) et, parmi ceux dont la conjointe occupait un emploi avant la naissance, chez les hommes dont la conjointe est une travailleuse des sciences et technologies ou une professionnelle (23%).

- Base : Pères qui ont répondu « très important » ou « important » à la question Q9 (n=1188) -

Q10. Pour quelle raison le fait d'avoir pu prendre un congé du RQAP a-t-il été très important/important pour vous ?					
Deux mentions possibles -- Mentions spontanées	Total (n=1188)	Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=593)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=595)	Très important (n=985)	Important (n=203)
Pour passer du temps avec l'enfant, les enfants, la conjointe, la famille	44%	45%	43%	44%	45%
Pour aider la conjointe (dans les tâches quotidiennes), pour l'aider pendant son rétablissement (après l'accouchement)	40%	42%	34%	40%	38%
Pour s'occuper de l'enfant, des enfants, de la famille	19%	18%	22%	19%	19%
Pour créer un lien avec l'enfant, pour s'impliquer auprès de l'enfant	19%	17%	22%	20%	13%
Pour le soutien financier (pratique, stabilité), parce que le fait d'avoir un revenu pendant ce moment est important	7%	8%	5%	7%	9%
Pour être présent, parce que c'est important d'être là dans un moment tel que celui-là (sans précision)	7%	7%	5%	7%	6%
Pour se reposer, pour prendre congé, pour prendre des vacances	2%	2%	2%	2%	2%
Autres	5%	4%	8%	5%	5%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	<1%	<1%	<1%	<1%	1%

Les difficultés rencontrées lors du recours au congé de paternité ou parental

Pour vérifier avec quelle aisance s'est faite la prise de congés, les pères ont eu à indiquer si des difficultés avaient été rencontrées dans leur milieu de travail pour différentes facettes lors du recours au RQAP.

D'abord, au moment où les pères ont eu à décider s'ils allaient utiliser leurs semaines de congé de façon consécutive ou non, 14% d'entre eux disent avoir rencontré des difficultés dans le cadre de leur travail. Ces difficultés ont davantage été vécues par les pères n'ayant utilisé qu'une partie du congé parental (16% contre 8% pour ceux ayant utilisé la totalité du congé parental). D'autre part, le moment choisi pour prendre les congés a créé des complications pour 12% des hommes interrogés. De façon plus spécifique, on observe que les gestionnaires, les administrateurs et les propriétaires (20%), ainsi que les pères qui occupent un emploi non syndiqué (14% contre 9% de ceux qui occupent un emploi syndiqué) ont en plus grand nombre rencontré des difficultés dans leur milieu de travail quant au moment choisi pour prendre leurs congés.

En ce qui a trait à la durée des congés, 10% ont fait face à des difficultés dans leur milieu de travail à cet égard et, pour 5% des répondants, les relations avec l'employeur ont été problématiques. Ces derniers (n=69) font surtout état de difficultés quant à l'attitude de l'employeur (48%), les modalités du congé (18%) ou encore quant aux impacts sur leur carrière (16%). Ajoutons que les difficultés dans les relations avec l'employeur ont été un peu plus fréquemment mentionnées par les pères ayant pris un congé parental en plus du congé de paternité (8% contre 4% chez ceux ayant uniquement eu recours au congé de paternité).

Enfin, seulement 1% des pères interrogés ont rencontré des difficultés en ce qui a trait à leurs relations avec leurs collègues de travail. Ceux-ci (n=19) ont par exemple eu à composer avec des railleries et des préjugés (n=4), avec la jalousie des autres travailleurs (n=4) et avec la surcharge que leur départ entraînait pour leurs collègues (n=4).

Les difficultés rencontrées lors du recours au congé de paternité ou parental

- Base : Tous les répondants (n=1200) -

Q18A-E. Lorsqu'est venu le temps de prendre vos congés du RQAP, avez-vous rencontré des difficultés particulières dans votre milieu de travail en ce qui concerne ... ?			
% OUI			
	Total (n=1200)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=600)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=600)
C. ... le fait de vouloir prendre vos semaines de congé de façon consécutive ou non	14%	14%	14%
A. ... le moment choisi pour prendre vos congés	12%	12%	13%
B. ... la durée de vos congés	10%	10%	11%
D. ... vos relations avec votre employeur	5%	4%	8%
E. ... vos relations avec vos collègues de travail	1%	1%	2%

Les quelques rares pères ayant rencontré des difficultés dans l'une ou l'autre des situations susmentionnées ont eu à nous indiquer s'ils avaient dû changer leur plan en raison de ces difficultés. Ainsi, 46% des hommes qui ont rencontré des difficultés en ce qui concerne le fait de vouloir prendre leurs semaines de congé de façon consécutive ou non ont modifié leur choix initial. Cette décision a été encore plus commune chez ceux dont le revenu hebdomadaire se chiffre à 1190 \$ et plus (64%) et chez les répondants dont la mère de leur enfant a des études universitaires complétées (58%).

Une proportion relativement similaire a également dû changer son choix initial à cause d'obstacles liés au moment choisi pour prendre ses congés (41%). On observe que ceux qui ont opté pour le régime particulier sont plus nombreux à avoir modifié leur choix initial compte tenu de cet obstacle (65% contre 30% de ceux qui ont eu recours au régime de base).

Enfin, 40% des pères qui ont rencontré des difficultés dans leur milieu de travail quant à la durée de leurs congés ont changé leur plan de départ.

L'influence des difficultés rencontrées lors du recours au congé de paternité ou parental

Q18A2-C2. Avez-vous modifié votre choix initial ?			
C2. Ceux qui ont rencontré des difficultés en ce qui concerne le fait de vouloir prendre leurs semaines de congé de façon consécutive ou non	Total (n=164)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=88)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=76)
Oui	46%	45%	48%
Non	54%	55%	52%
A2. Ceux qui ont rencontré des difficultés en ce qui concerne le moment choisi pour prendre leurs congés	Total (n=147)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=69)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=78)
Oui	41%	36%	51%
Non	59%	64%	48%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	<1%	0%	1%
B2. Ceux qui ont rencontré des difficultés en ce qui concerne la durée de leurs congés	Total (n=126)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=63)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=63)
Oui	40%	39%	42%
Non	60%	61%	56%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	<1%	0%	2%

Le retour au travail

Une fois leurs congés terminés, la très grande majorité des hommes ont repris leur travail (94%). Cette proportion est d'ailleurs statistiquement plus élevée chez les pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (96% contre 89% de ceux qui ont eu recours à la fois au congé de paternité et au congé parental). Les sous-groupes suivants sont aussi plus nombreux à être retournés au travail :

- ceux dont le revenu hebdomadaire moyen se chiffre à 1190 \$ et plus (98%);
- les gestionnaires, les administrateurs et les propriétaires (98%);
- parmi les pères qui ont eu recours au congé de paternité et au congé parental, ceux ayant utilisé le congé parental en partie (92% contre 79% de ceux qui l'ont utilisé au complet);
- les hommes dont la mère de leur enfant a également eu recours au RQAP (95% contre 87% de ceux dont ce n'est pas le cas).

Chez les quelque 6% de pères qui n'ont pas repris leur travail à la suite de leurs congés (n=82), les raisons de ce non-retour sont variées. En fait, 35% ont changé d'emploi ou ont démissionné, 22% ont perdu leur emploi, 21% étaient sur le chômage et 10% ont vu leur contrat prendre fin.

Le retour au travail

- Base : Tous les répondants (n=1200) -

Q19. Avez-vous repris votre travail à la suite de votre (vos) congé(s)?			
	Total (n=1200)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=600)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=600)
Oui	94%	96%	89%
Non	6%	4%	11%

3.6 Les perceptions concernant le RQAP

Cette dernière section a pour but de mesurer l'opinion des pères quant au RQAP. Pour ce faire, ces derniers furent interrogés quant à l'influence perçue du congé sur leur implication et sur leur satisfaction générale envers ce régime. Enfin, les hommes furent invités à suggérer des pistes d'amélioration du Régime, le cas échéant, afin de mieux répondre à leurs besoins.

L'influence perçue du congé sur l'implication des pères

Afin de mieux cerner la façon dont les pères perçoivent le RQAP, on a cherché à évaluer ce que, à leur avis, leurs congés leur ont permis d'accomplir. Les pères ont eu à indiquer leur niveau d'accord avec sept énoncés en lien avec certaines finalités de l'utilisation des congés. Les résultats sont présentés aux tableaux des pages suivantes.

C'est presque la totalité des pères (94% et plus) qui ont exprimé leur accord avec les finalités suivantes :

- être davantage présents auprès de leur enfant (99%);
- donner du répit à la mère (99%);
- assumer une part plus importante des responsabilités parentales (98%);
- établir plus facilement un lien privilégié avec l'enfant (97%);
- assumer une part plus importante des tâches domestiques (94%).

Une proportion légèrement inférieure, mais tout de même fort respectable (86%) est d'avis que les congés leur ont permis de maintenir l'enfant plus longtemps en milieu familial. Ce pourcentage grimpe même à 90% chez les pères ayant eu recours à la fois au congé de paternité et au congé parental (contre 85% des pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité). Les sous-groupes suivants sont aussi plus nombreux à estimer que leurs congés leur ont permis de maintenir plus longtemps leur enfant en milieu familial :

- parmi les répondants qui ont eu recours au congé de paternité et au congé parental, ceux qui ont utilisé toutes leurs prestations parentales (94% contre 88% qui ont partiellement utilisé le congé parental);
- les travailleurs manuels et les ouvriers spécialisés ou semi-spécialisés (92%);
- ceux qui ont un diplôme d'études secondaires ou des études collégiales non complétées (90%);
- les hommes pour lesquels il s'agissait d'un premier enfant (89% contre 83% de ceux dont ce n'est pas le cas).

En revanche, les pères ayant un revenu hebdomadaire moyen égal ou supérieur à 1190 \$ ont été moins nombreux à être de cet avis (81%).

En dernier lieu, le point pour lequel l'accord des répondants est le moins élevé est l'utilité du RQAP pour faciliter le retour au travail ou aux études de la mère (63%). Ce résultat s'explique, du moins en bonne partie, par le fait que les réponses des pères pour lesquels la question ne s'appliquait pas, la mère de leur enfant ne retournant pas au travail ou aux études, ont été classées parmi les « tout à fait en désaccord ». Malgré tout, les individus des sous-groupes suivants sont plus nombreux à être d'avis que les congés leur ont permis de faciliter le retour au travail ou aux études de la mère (63% de l'ensemble) :

- les travailleurs manuels et les ouvriers spécialisés ou semi-spécialisés (68%);
- les pères dont le ménage compte un seul enfant (67%);
- les hommes dont la mère de leur enfant a également eu recours au RQAP (64% contre 49% de ceux dont ce n'est pas le cas).

En revanche, cet avis est moins partagé par les pères âgés de 35 ans et plus (58%), ceux ayant un revenu hebdomadaire moyen égal ou supérieur à 1190 \$ (55%), ceux ayant un certificat ou un diplôme universitaire (56%), ceux qui sont des travailleurs des sciences et des technologies ou des professionnels (55%), ceux dont le ménage compte trois enfants ou plus (54%) ainsi que, tel que mentionné précédemment, ceux dont la conjointe était sans emploi ou aux études avant la naissance de l'enfant (49%).

L'influence perçue du congé du RQAP sur l'implication des pères

- Base : Tous les répondants (n=1200) -

Q7A1-G1. Je vais vous lire quelques énoncés. Chaque fois, dites-moi si vous êtes tout à fait en accord, plutôt en accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord. Selon votre expérience, les congés du RQAP que vous avez utilisés vous ont permis ...				
		Total (n=1200)	Strate	
			Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=600)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=600)
A1. ... d'être davantage présent auprès de votre enfant	Total POSITIF	99%	99%	100%
	Tout à fait en accord	90%	88%	93%
	Plutôt en accord	9%	11%	7%
	Total NÉGATIF	1%	1%	<1%
	Plutôt en désaccord	<1%	<1%	<1%
	Tout à fait en désaccord	<1%	<1%	0%
B1. ... de donner du répit à la mère	Total POSITIF	99%	99%	99%
	Tout à fait en accord	88%	87%	90%
	Plutôt en accord	11%	12%	9%
	Total NÉGATIF	1%	1%	1%
	Plutôt en désaccord	1%	1%	1%
	Tout à fait en désaccord	<1%	<1%	<1%
E1. ... d'assumer une part plus importante des responsabilités parentales	Total POSITIF	98%	97%	98%
	Tout à fait en accord	81%	79%	83%
	Plutôt en accord	17%	18%	15%
	Total NÉGATIF	2%	3%	2%
	Plutôt en désaccord	1%	2%	1%
	Tout à fait en désaccord	1%	1%	1%
G1. ... d'établir plus facilement un lien privilégié avec votre enfant	Total POSITIF	97%	97%	98%
	Tout à fait en accord	85%	83%	88%
	Plutôt en accord	12%	14%	10%
	Total NÉGATIF	2%	2%	2%
	Plutôt en désaccord	1%	2%	1%
	Tout à fait en désaccord	1%	<1%	1%
	Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	1%	1%	0%

L'influence perçue du congé du RQAP sur l'implication des pères (suite)

- Base : Tous les répondants (n=1200) -

Q7A1-G1. Je vais vous lire quelques énoncés. Chaque fois, dites-moi si vous êtes tout à fait en accord, plutôt en accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord. Selon votre expérience, les congés du RQAP que vous avez utilisés vous ont permis ...				
		Total (n=1200)	Strate	
			Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=600)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=600)
F1. ... d'assumer une part plus importante des tâches domestiques	Total POSITIF	94%	94%	95%
	Tout à fait en accord	73%	71%	79%
	Plutôt en accord	21%	23%	16%
	Total NÉGATIF	6%	6%	5%
	Plutôt en désaccord	3%	3%	3%
	Tout à fait en désaccord	3%	3%	2%
D1. ... de maintenir l'enfant plus longtemps en milieu familial	Total POSITIF	86%	85%	90%
	Tout à fait en accord	71%	68%	78%
	Plutôt en accord	15%	17%	12%
	Total NÉGATIF	14%	15%	10%
	Plutôt en désaccord	6%	6%	5%
	Tout à fait en désaccord	8%	9%	5%
C1. ... de faciliter le retour au travail ou aux études de la mère	Total POSITIF	63%	62%	64%
	Tout à fait en accord	38%	35%	44%
	Plutôt en accord	25%	27%	20%
	Total NÉGATIF	36%	37%	34%
	Plutôt en désaccord	10%	12%	7%
	Tout à fait en désaccord	26%	25%	27%
	Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	1%	1%	2%

On peut certainement dire que la majorité des hommes ayant eu recours au RQAP ont mis la main à la pâte. En effet, 99% d'entre eux ont souvent (93%) ou parfois (6%) donné des soins à l'enfant, par exemple le nourrir, le langer et le laver. De plus, 86% ont souvent effectué des tâches domestiques, alors que 11% l'ont fait parfois. L'implication des pères dans ces tâches est similaire, peu importe si un congé parental a été utilisé ou non. Les pères ayant un revenu hebdomadaire moyen inférieur à 600 \$ et ceux dont le ménage compte trois enfants ou plus sont moins nombreux à effectuer souvent des tâches domestiques (respectivement 79% et 81%).

Les sous-groupes suivants ont été plus nombreux à déclarer avoir donné souvent des soins à l'enfant :

- les pères qui sont gestionnaires ou administrateurs (97%);
- ceux qui oeuvrent dans le secteur de la finance, de l'assurance, des services professionnels et de la gestion (97%);
- ceux dont la mère de leur enfant a un certificat ou un diplôme universitaire (97%).

En revanche, les individus des sous-groupes suivants sont moins nombreux à avoir souvent donné des soins à l'enfant :

- les pères ayant un revenu hebdomadaire moyen inférieur à 600 \$ (86%);
- ceux qui oeuvrent dans le secteur du commerce de gros ou de détail (85%);
- ceux dont la mère de leur enfant a un diplôme d'études collégiales (86%);
- ceux dont le ménage compte trois enfants ou plus (88%).

- Base : Tous les répondants (n=1200) -

Q7A2 et Q7B2. Veuillez maintenant me dire si, durant vos congés du RQAP, vous avez souvent, parfois, rarement ou jamais...				
		Total (n=1200)	Strate	
			Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=600)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=600)
Q7A2. ... donné des soins à l'enfant, par exemple nourrir, langer, laver l'enfant	Souvent	93%	92%	94%
	Parfois	6%	7%	5%
	Rarement	1%	1%	1%
	Jamais	<1%	<1%	0%
Q7B2. ... effectué des tâches domestiques, par exemple lavage, repassage, ménage	Souvent	86%	86%	87%
	Parfois	11%	12%	11%
	Rarement	2%	1%	2%
	Jamais	1%	1%	<1%

La satisfaction générale envers le RQAP

Presque la totalité des pères s'estime satisfait du RQAP. De fait, 99% s'en disent très satisfaits (68%) ou satisfaits (31%). On observe que les pères ayant eu recours aux deux types de congé ont davantage tendance à se dire très satisfaits (73%) que les pères ayant seulement utilisé le congé de paternité (65%).

La satisfaction générale envers le RQAP

- Base : Tous les répondants (n=1200) -

Q21. Quelle est votre satisfaction générale à l'égard du RQAP ?			
	Total (n=1200)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=600)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=600)
Total POSITIF	99%	98%	99%
Très satisfait	68%	65%	73%
Satisfait	31%	33%	26%
Total NÉGATIF	1%	2%	1%
Peu satisfait	1%	2%	1%
Pas du tout satisfait	0%	0%	0%

Les éléments d'amélioration

Il fut demandé aux pères quelles étaient les pistes d'amélioration qui pourraient être suivies afin que le RQAP réponde mieux à leurs besoins. Ce qui ressort le plus est le fait que la moitié (50%) des hommes interrogés disent qu'il n'y a rien à améliorer et cette opinion est davantage partagée par les travailleurs de la construction (62%) et les pères âgés de 18 à 29 ans (56%). Les résultats de la question précédente viennent donc trouver écho ici. Par ailleurs, les pères de 35 ans et plus (44%) et ceux qui oeuvrent dans le secteur de l'enseignement, de la santé et de l'administration publique (39%) sont moins nombreux à considérer qu'il n'y a rien à améliorer.

Les améliorations les plus fréquemment suggérées sont d'accorder plus de semaines de congé (22%) et d'augmenter le montant des prestations (11%). Notons que la suggestion d'accorder plus de semaines de congé a été exprimée de manière plus marquée par les pères qui n'ont utilisé que le congé de paternité (26% contre 15% des pères ayant aussi eu recours au congé parental).

Les sous-groupes suivants ont aussi été proportionnellement plus nombreux à suggérer cette dernière piste d'amélioration (22% de l'ensemble) :

- les employés de bureau et le personnel spécialisé (31%);
- les hommes âgés de 35 ans et plus (27%);
- les pères qui ont utilisé le régime de base (25% contre 15% de ceux qui ont choisi le régime particulier);
- les répondants dont la mère de leur enfant a également eu recours au RQAP (24% contre 10% de ceux dont ce n'est pas le cas).

À l'inverse, le fait d'accorder plus de semaines de congé est une préoccupation moins importante pour les pères de 18-29 ans (17%), les travailleurs manuels et ouvriers spécialisés ou semi-spécialisés (17%) et ceux dont la conjointe était sans emploi ou aux études avant la naissance de l'enfant (10%).

Quant au souhait d'augmenter le montant des prestations, il se manifeste de façon plus importante chez les pères de 35 ans et plus (15%), contrairement à leurs homologues de 18-29 ans qui y accordent un intérêt moindre (8%). Cette amélioration a également plus d'importance pour les pères occupant un emploi non syndiqué (13% contre 8% des pères occupant un emploi syndiqué) de même que pour les pères dont la conjointe occupe un emploi non syndiqué (13% contre 8% des pères dont la conjointe occupe un emploi syndiqué).

Les éléments d'amélioration
- Base : Tous les répondants (n=1200) -

Q20. Selon vous, que pourrait-on faire pour que le Régime réponde mieux aux besoins des pères ?			
Deux mentions possibles -- Mentions spontanées	Total (n=1200)	Strate	
		Strate 1 : Pères ayant eu recours exclusivement au congé de paternité (n=600)	Strate 2 : Pères ayant eu recours au congé de paternité et parental (n=600)
Accorder plus de semaines de congé	22%	26%	15%
Donner plus d'argent	11%	11%	11%
Modifier, assouplir certaines dispositions du Régime	5%	4%	5%
Réduire l'attente précédant la réception des prestations, simplifier les processus administratifs	4%	3%	5%
Informar, sensibiliser les employeurs	3%	2%	4%
Plus d'informations sur le programme	3%	3%	3%
Autre	3%	2%	5%
Le Régime est correct, il n'y a rien à améliorer	50%	49%	53%
Ne sait pas / Préfère ne pas répondre	4%	4%	4%

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE

MOISE (I):

Mois_even	
janvier	01
février.....	02
mars	03
avril	04
mai	05
juin.....	06
juillet.....	07
août	08
septembre.....	09
octobre	10
novembre	11
décembre.....	12

AN_EV (I):

2009 2009

REGIM (I):

Régime	
de base	1
Particulier.....	2

STRAT (I):

Strate	
Pères ayant pris le congé de paternité seulement	1
Pères ayant pris le congé de paternité et parentale.....	2

PATER (I):

pater	
En partie.....	0
Au complet	1

PAREN (I):

parental	
En partie.....	0
Au complet	1

NOSEQ (I):

noseq

INTRO:

Date : \$D Heure : \$H

Bonjour (bonsoir) monsieur, madame.

J'aimerais parler à Monsieur <PRENO> <NOM> s'il-vous-plaît.

(Bonjour (bon après-midi, bonsoir), mon nom est \$I de LÉGER MARKETING.)

Nous avons été mandatés par le Conseil de gestion de l'assurance parentale pour réaliser un sondage auprès de pères qui ont reçu des prestations du Régime québécois d'assurance parentale pour une naissance survenue en 2009. Ce sondage vise à mieux comprendre comment ce Régime est utile aux jeunes familles. Soyez assurés que vos réponses demeureront strictement confidentielles.

J'aurais donc besoin de votre collaboration pour une dizaine de minutes.
Peut-on procéder maintenant ?

ARGUMENTS: Votre opinion compte. Léger Marketing est une firme de renom au Canada. Sachez qu'il n'y a pas de mauvaise réponse. Quand puis-je vous contacter de nouveau ? Quel serait le meilleur moment pour vous contacter ?

OUI, CONTINUER L'ENTREVUE	01	D	=> /LASTQ		
Répondeur	AM		=> /FIN		
Ligne occupée	BU		=> /FIN		
Pas de service	NS		=> /FIN		
Pas de réponse	NA		=> /FIN		
Télécopieur/modem	FM		=> /FIN		
Rendez-vous (date et heure spécifiques)	FX	O	=> /RV		
Rappel (date et heure non précisées)	CB	O	=> /RV		
Refus	RE		=> /FIN		
Refus catégorique	DR		=> /FIN		
Barrière linguistique	LB		=> /FIN		
Non-résidentiel ou résidentiel	NR		=> /FIN		
Répondant est incapable de compléter le sondage (troubles auditifs ou d'élocution, etc.)				NC	=> /FIN
.....					
Numéro en double	DN		=> /FIN		
Téléphone cellulaire / téléavertisseur	CE		=> /FIN		
La personne à contacter est décédée	CD		=> /FIN		
La personne à contacter n'est pas disponible pour la durée du projet ..	AD		=> /FIN		
Mauvais contact (il est impossible de joindre la personne à qui nous voulons parler à ce numéro) ..				WC	O => /FIN
.....					

INT50:

Avant de commencer l'entrevue, je tiens à vous mentionner que pour des fins de contrôle de la qualité, il est possible que cette entrevue soit écoutée. Est-ce qu'on peut débiter ?

Oui	01				
Non, Le répondant s'OPPOSE à l'enregistrement (Nous n'enregistrerons RIEN), nous pouvons continuer	02			N	
.....					
Non, refus - REMERCIEZ ET TERMINEZ	DR		=> /FIN		

Q1:

(Questions préliminaires)

En premier lieu, j'aimerais savoir si votre enfant né en <MOISE> 2009 est votre premier enfant?

Oui 1
Non 2
NSP/NRP 9

Q2:

Combien d'enfants vivent actuellement avec vous, incluant votre enfant né en <MOISE> 2009 ?

NOTE : Garde partagée d'un enfant du père ou de la conjointe actuelle : est considérée comme vivant avec la personne

Nombre d'enfants (Au besoin : y compris ceux d'une autre union)

\$E 1 15

NSP/NRP 99

Q3:

(Motifs de l'utilisation/non-utilisation du congé)

Les questions suivantes concernent les congés du RQAP que vous avez pris relativement à la naissance de votre enfant né en <MOISE> 2009. Selon les données du RQAP, vous avez choisi le régime <REGIM>. Pour quelle raison principale avez-vous fait ce choix? NE PAS LIRE

Au besoin : Pour vos prestations reçues pour la naissance de votre enfant en <MOISE> 2009. Le régime de base offre 55 % à 70 % du revenu, le régime particulier offre 75 % du revenu, mais sur des périodes plus courtes

NOTE : Si le père ignorait qu'il y avait un régime de base et un régime particulier, l'inscrire dans « Autres » et non dans le NSP/NRP (Ne savait pas qu'il y avait deux types de régimes)

Passer plus de temps avec l'enfant 01
Choix de la mère 02
Montants des prestations plus élevés 03
Durée du congé plus longue 04
Nécessité de retourner rapidement au travail 05
Autre, précisez 96 O
NSP/NRP 99

Q4:

Le RQAP permet aux pères d'utiliser deux types de prestations : les prestations de paternité, qui sont réservées au père, et les prestations parentales, utilisables par les deux parents. Les questions suivantes portent sur les prestations de paternité. À quelles fins souhaitiez-vous principalement utiliser votre congé de paternité ? Y a-t-il une deuxième raison ?

NE PAS LIRE - Deux mentions possibles - SONDEZ pour une deuxième mention
Au besoin : les prestations de paternité sont des prestations réservées exclusivement pour le père

Prendre soin de l'enfant 01
Passer le plus de temps possible avec l'enfant 02
Assumer ou se familiariser avec son rôle de père 03
S'occuper des autres enfants 04
Aider la conjointe/la mère 05
Retour de la mère au travail (prendre le relai) 06
Retour de la mère aux études (prendre le relai) 07
Autre, précisez 96 O
NSP/NRP 99 X

Q4A1:

(strate = 1 et pater = 1)(Pour ceux qui ont pris tout le congé de paternité et qui n'ont pas pris de parental)

Le nombre de semaines de congé de paternité que vous avez utilisées était-il suffisant?

sinon => +2

si STRAT=1 ET PATER=1

Oui 1

Non 2

NSP/NRP 9

Q4B1:

En quoi davantage de semaines aurait pu vous être utile?

UNE SEULE MENTION

sinon => +1

si Q4A1=2

Précisez 96 O

NSP/NRP 99

Q4A2:

(strate = 1 et pater = 0)(Pour ceux qui n'ont pris qu'une partie du congé de paternité)

Selon nos informations, vous n'avez pas utilisé toutes les semaines de prestations de paternité auxquelles vous aviez droit. Pour quelle raison avez-vous choisi de n'utiliser qu'une partie de vos prestations de paternité?

NE PAS LIRE - Une seule mention possible

sinon => +2

si STRAT=1 ET PATER=0

Montant des prestations insuffisant 01

Durée du congé utilisé suffisante 02

DEVAIT retourner travailler 03

VOULAIT retourner travailler 04

Autre, précisez 96 O

NSP/NRP 99

Q4B2:

(Pour ceux dont la réponse implique une contrainte (Q4A2 = 1, 3 ET 96, le cas échéant)

N'eut été de <Q4A2>, auriez-vous utilisé davantage de semaines de congé?

sinon => +1

si Q4A2=01,03,96

Oui 1

Non 2

NSP/NRP 9

Q5A1:

(strate = 1 et pater = 1) Pour ceux qui ont pris tout le congé de paternité mais pas de parental

Les prochaines questions portent sur le congé parental. Les données du RQAP indiquent que vous n'avez pas utilisé de congé parental. Pour quelle raison ne l'avez-vous pas utilisé ?

NE PAS LIRE - Une seule mention possible
 Note à l'interviewer: Si le père ignorait qu'il pouvait prendre un congé parental, l'inscrire dans « Autres » (Ne savait qu'il pouvait prendre un congé parental)

sinon => +2

si STRAT=1 ET PATER=1

Utilisé par la mère.....	01
Montant des prestations insuffisant	02
Durée du congé utilisé suffisante	03
DEVAIT retourner travailler	04
VOULAIT retourner travailler.....	05
Autre, précisez	96 O
NSP/NRP	99

Q5B1:

Pour ceux dont la réponse implique une contrainte (Q5A1 = 1, 2, 4 OU 96, le cas échéant)

N'eut été de <Q5A1>, auriez-vous pris un congé parental?

sinon => +1

si Q5A1=01,02,04,96

Oui	1
Non	2
NSP/NRP	9

Q5A2:

(strate = 2) Pour ceux qui ont pris du paternité et du parental

Les données du RQAP indiquent que vous avez également pris un congé parental, en plus d'un congé de paternité. À quelles fins souhaitiez-vous principalement utiliser ce congé parental ? Y a-t-il une deuxième raison ?

NE PAS LIRE - Deux mentions possibles - SONDEZ pour une deuxième mention Au besoin : les prestations parentales sont des prestations pouvant être partagées entre la mère et le père

sinon => +1

si STRAT=2

Prendre soin de l'enfant	01
Passer le plus de temps possible avec l'enfant.....	02
Assumer ou se familiariser avec son rôle de père.....	03
S'occuper des autres enfants.....	04
Aider la conjointe/la mère.....	05
Retour de la mère au travail (prendre le relai)	06
Retour de la mère aux études (prendre le relai)	07
Autre, précisez	96 O
NSP/NRP	99 X

Q5B2:*(strate = 2 et parental = 1) Pour ceux qui ont pris tout le congé parental*

Le nombre de semaines de congé parental que vous avez utilisées était-il suffisant?

sinon => +2

si STRAT=2 ET PAREN=1

Oui 1
 Non 2
 NSP/NRP 9

Q5C2:

En quoi davantage de semaines aurait pu vous être utile?

UNE SEULE MENTION

sinon => +1

si Q5B2=2

Précisez 96 O
 NSP/NRP 99

Q5A3:*(strate = 2 et parental = 0) Pour ceux qui ont pris du paternité et une partie du congé parental*

Selon nos informations, vous n'avez utilisé qu'une partie des prestations parentales. Pour quelle raison n'avez-vous utilisé qu'une partie des prestations de parentales?

NE PAS LIRE - UNE SEULE MENTION POSSIBLE

sinon => +2

si STRAT=2 ET PAREN=0

Partage avec la mère/conjointe 01
 Diminution des prestations après 7 semaines 02
 Montant des prestations insuffisant (en général) 03
 Durée du congé utilisé suffisante 04
 DEVAIT retourner travailler 05
 VOULAIT retourner travailler 06
 Autre, précisez 96 O
 NSP/NRP 99

Q5B3:*Pour ceux dont la réponse implique une contrainte (Q5A3 = 1, 2, 3, 5, ou 96, le cas échéant)*

N'eut été de <Q5A3>, auriez-vous utilisé davantage de semaines de congé parental?

sinon => +1

si Q5A3=01,02,03,05,96

Oui 1
 Non 2
 NSP/NRP 9

Q6A1:

Diriez-vous que le montant des prestations du RQAP a eu beaucoup, un peu ou pas du tout d'influence sur votre décision de prendre un congé de paternité?

(Au besoin : taux de remplacement du revenu de vos prestations)

Beaucoup	1
Un peu.....	2
Pas du tout	3
NSP/NRP	9

Q6A2:

Diriez-vous que le montant des prestations a eu beaucoup, un peu ou pas du tout d'influence sur la durée de votre congé de paternité?

(Au besoin : taux de remplacement du revenu de vos prestations)

Beaucoup	1
Un peu.....	2
Pas du tout	3
NSP/NRP	9

Q6A3:

Strate = 1

Diriez-vous que le montant des prestations du RQAP a eu beaucoup, un peu ou pas du tout d'influence sur votre décision DE NE PAS PRENDRE un congé parental ?

(Au besoin : taux de remplacement du revenu de vos prestations)

sinon => +1

si STRAT=1

Beaucoup	1
Un peu.....	2
Pas du tout	3
NSP/NRP	9

Q6A4:

Seulement si strate=2

Diriez-vous que le montant des prestations du RQAP a eu beaucoup, un peu ou pas du tout d'influence sur votre décision DE PRENDRE un congé parental ?

(Au besoin : taux de remplacement du revenu de vos prestations)

sinon => +1

si STRAT=2

Beaucoup	1
Un peu.....	2
Pas du tout	3
NSP/NRP	9

Q6A5:

Seulement si strate=2

Diriez-vous que le montant des prestations a eu beaucoup, un peu ou pas du tout d'influence sur la durée de votre congé parental ?

(Au besoin : taux de remplacement du revenu de vos prestations)

sinon => +1

si STRAT=2

Beaucoup 1
Un peu..... 2
Pas du tout 3
NSP/NRP 9

Q7A1:

(Questions Q7A1 à Q7G1 en rotation)

Je vais vous lire quelques énoncés. Chaque fois, dites-moi si vous êtes tout à fait en accord, plutôt en accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord. Selon votre expérience, les congés du RQAP que vous avez utilisés vous ont permis ...

...D'être davantage présent auprès de votre enfant

Tout à fait en accord 1
Plutôt en accord 2
Plutôt en désaccord 3
Tout à fait en désaccord 4
NSP/NRP 9

Q7B1:

(Questions Q7A1 à Q7G1 en rotation)

Je vais vous lire quelques énoncés. Chaque fois, dites-moi si vous êtes tout à fait en accord, plutôt en accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord. Selon votre expérience, les congés du RQAP que vous avez utilisés vous ont permis ...

...De donner du répit à la mère

Tout à fait en accord 1
Plutôt en accord 2
Plutôt en désaccord 3
Tout à fait en désaccord 4
NSP/NRP 9

Q7C1:

(Questions Q7A1 à Q7G1 en rotation)

Je vais vous lire quelques énoncés. Chaque fois, dites-moi si vous êtes tout à fait en accord, plutôt en accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord. Selon votre expérience, les congés du RQAP que vous avez utilisés vous ont permis ...

...De faciliter le retour au travail / aux études de la mère ** NOTE : Lorsque non applicable (ex. : la mère ne travaille pas) , CLASSER LA RÉPONSE DANS « Tout à fait en désaccord ».

Tout à fait en accord 1
Plutôt en accord 2
Plutôt en désaccord 3
Tout à fait en désaccord 4
NSP/NRP 9

Q7D1:

(Questions Q7A1 à Q7G1 en rotation)

Je vais vous lire quelques énoncés. Chaque fois, dites-moi si vous êtes tout à fait en accord, plutôt en accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord. Selon votre expérience, les congés du RQAP que vous avez utilisés vous ont permis ...

...De maintenir l'enfant plus longtemps en milieu familial
(Au besoin : retarder son entrée en milieu de garde)

Tout à fait en accord	1
Plutôt en accord	2
Plutôt en désaccord	3
Tout à fait en désaccord	4
NSP/NRP	9

Q7E1:

(Questions Q7A1 à Q7G1 en rotation)

Je vais vous lire quelques énoncés. Chaque fois, dites-moi si vous êtes tout à fait en accord, plutôt en accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord. Selon votre expérience, les congés du RQAP que vous avez utilisés vous ont permis ...

...D'assumer une part plus importante des responsabilités parentales

Tout à fait en accord	1
Plutôt en accord	2
Plutôt en désaccord	3
Tout à fait en désaccord	4
NSP/NRP	9

Q7F1:

(Questions Q7A1 à Q7G1 en rotation)

Je vais vous lire quelques énoncés. Chaque fois, dites-moi si vous êtes tout à fait en accord, plutôt en accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord. Selon votre expérience, les congés du RQAP que vous avez utilisés vous ont permis ...

...D'assumer une part plus importante des tâches domestiques

Tout à fait en accord	1
Plutôt en accord	2
Plutôt en désaccord	3
Tout à fait en désaccord	4
NSP/NRP	9

Q7G1:

(Questions Q7A1 à Q7G1 en rotation)

Je vais vous lire quelques énoncés. Chaque fois, dites-moi si vous êtes tout à fait en accord, plutôt en accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord. Selon votre expérience, les congés du RQAP que vous avez utilisés vous ont permis ...

...D'établir plus facilement un lien privilégié avec votre enfant

Tout à fait en accord	1
Plutôt en accord	2
Plutôt en désaccord	3
Tout à fait en désaccord	4
NSP/NRP	9

Q7A2:

Veillez maintenant me dire si, durant vos congés du RQAP, vous avez souvent, parfois, rarement ou jamais...

...Donné des soins à l'enfant, par exemple nourrir, langer, laver l'enfant

Souvent	1
Parfois	2
Rarement.....	3
Jamais	4
NSP/NRP	9

Q7B2:

Veillez maintenant me dire si, durant vos congés du RQAP, vous avez souvent, parfois, rarement ou jamais...

...Effectué des tâches domestiques, par exemple lavage, repassage, ménage

Souvent	1
Parfois	2
Rarement.....	3
Jamais	4
NSP/NRP	9

Q8:

(si strate = 2, PAQ Q9, sinon continuez) Pour ceux qui n'ont pris qu'un congé de paternité

Si le RQAP n'offrait pas un congé de paternité exclusif au père, auriez-vous pris un congé pour être avec votre enfant, comme par exemple une partie du congé parental ou des vacances ?

Au besoin : le congé de paternité est le congé réservé exclusivement aux pères

=> +3

si STRAT=2

Oui	1
Non	2
NSP/NRP	9

Q8A:

Parmi les moyens suivants, lequel ou lesquels auriez-vous utilisé ?

Lire les 4 choix au répondant avant de noter les réponses, INCLUANT UN AUTRE MOYEN

sinon => +1

si Q8=1

...Congé parental du RQAP	01
...Vacances annuelles	02
...Congé sans solde.....	03
...Autre moyen, précisez	96 O
NSP/NRP	99 X

Q8B:

Pour quelle raison n'auriez-vous pas pris de congé?

NE PAS LIRE - UNE SEULE MENTION POSSIBLE

sinon => +1

si Q8=2

Pour laisser le congé parental à la mère/conjointe	01	
Montant des prestations insuffisant	02	
Pas les moyens de prendre un congé sans solde	03	
Voulait garder ses vacances pour plus tard.....	04	
Autre, précisez	96	O
NSP/NRP	99	

Q9:

Diriez-vous que le fait d'avoir pu prendre un congé du RQAP pour l'arrivée de votre enfant a été pour vous...

LIRE

...Très important.....	1	
...Important	2	
...Peu important.....	3	
...Pas du tout important.....	4	
NSP/NRP	9	=> +2

Q10:

Pour quelle raison le fait d'avoir pu prendre un congé du RQAP a-t-il été <Q9> pour vous?

DEUX MENTIONS POSSIBLES

Précisez.....	96	O
NSP/NRP	99	X

Q11:

(Modalités de la prise de congé)

Avez-vous utilisé vos semaines de congé de paternité de façon consécutive?

Au besoin : toutes les semaines les unes à la suite des autres

Oui	1	
Non	2	
NSP/NRP	9	=> +2

Q12:

Pour quelle raison ?

NE PAS LIRE - UNE SEULE MENTION POSSIBLE

Choix personnel	01	
Préférence de l'employeur.....	02	
Ne voulait pas s'absenter pendant une longue période.....	03	
Demeurer avec son enfant sur une plus longue période.....	04	
Aider la conjointe/la mère.....	05	
Autre, précisez	96	O
NSP/NRP	99	

Q13:

Au moment où vous avez pris vos congés du RQAP, habitiez-vous avec la mère de votre enfant?

Oui	1	
Non	2	=> +6
NSP/NRP	9	=> +6

Q13B:

La mère a -t-elle eu recours au RQAP pour cette naissance?

Oui	1	
Non	2	=> +4
NSP/NRP	9	=> +4

Q14:

La mère de votre enfant était-elle en congé du RQAP pendant que vous l'étiez ?

(Au besoin : pendant que vous étiez en congé de paternité ou parental)

Tout le temps	1	
En partie	2	
Non	3	=> +2
NSP/NRP	9	=> +4

Q14A:

Pour ceux qui ont répondu en partie ou tout le temps à la question 14

Pour quelle raison avez-vous choisi de prendre un congé du RQAP en même temps que la mère? Y a-t-il une deuxième raison ?

NE PAS LIRE - Deux mentions possibles - SONDEZ pour une deuxième mention

Choix personnel	01	
Pour passer du temps en famille	02	
Aider la conjointe/la mère	03	
S'occuper des autres enfants	04	
Période imposée par l'employeur	05	
Autre, précisez	96	O
NSP/NRP	99	X

Q14B:

Pour ceux qui ont répondu non à la question 14

Pour quelle raison avez-vous choisi de prendre un congé du RQAP à un autre moment que la mère? Y a-t-il une deuxième raison ?

NE PAS LIRE - Deux mentions possibles - SONDEZ pour une deuxième mention

sinon => +1

si Q14=3

Choix personnel	01	
La conjointe/la mère retournait au travail	02	
Maintenir l'enfant en milieu familial	03	
Absence de place en garderie	04	
Période imposée par l'employeur	05	
Autre, précisez	96	O
NSP/NRP	99	X

Q15:

Pour ceux qui ont répondu non à la question 13b

La mère de votre enfant était-elle présente à la maison pendant vos congés du RQAP?

(Au besoin : pendant que vous étiez en congé de paternité ou parental)

sinon => +1

si Q13B=#2-#3

Tout le temps	1
En partie.....	2
Non	3
NSP/NRP	9

TEXT:

Nous allons maintenant parler des moments que vous avez choisis pour recevoir vos prestations

Continuer 1 D

Q16A:

Je vais vous lire différentes situations. Pour chacune d'elle, j'aimerais que vous m'indiquiez si cela correspond à un des moments où vous avez choisi de prendre vos congés du RQAP (au besoin : congé de paternité et parental). AU BESOIN : Relancez en disant : est-ce que vous avez pris votre congé lors de

...Pour l'arrivée de l'enfant à la maison (autour de la naissance)

Oui	1
Non	2
NSP/NRP	9

Q16B:

Je vais vous lire différentes situations. Pour chacune d'elle, j'aimerais que vous m'indiquiez si cela correspond à un des moments où vous avez choisi de prendre vos congés du RQAP (au besoin : congé de paternité et parental).

...Au moment où la mère est retournée au travail

Oui	1
Non	2
NSP/NRP	9

Q16C:

Je vais vous lire différentes situations. Pour chacune d'elle, j'aimerais que vous m'indiquiez si cela correspond à un des moments où vous avez choisi de prendre vos congés du RQAP (au besoin : congé de paternité et parental).

...Vers la fin de la période d'admissibilité aux prestations, c'est-à-dire autour de <mois> 2010 ?

Oui	1
Non	2
NSP/NRP	9

Q16D:

Je vais vous lire différentes situations. Pour chacune d'elle, j'aimerais que vous m'indiquiez si cela correspond à un des moments où vous avez choisi de prendre vos congés du RQAP (au besoin : congé de paternité et parental).

...La période de vos vacances annuelles

Oui 1
Non 2
NSP/NRP 9

Q16E:

Je vais vous lire différentes situations. Pour chacune d'elle, j'aimerais que vous m'indiquiez si cela correspond à un des moments où vous avez choisi de prendre vos congés du RQAP (au besoin : congé de paternité et parental).

...La période des fêtes

Oui 1
Non 2
NSP/NRP 9

Q16F:

Je vais vous lire différentes situations. Pour chacune d'elle, j'aimerais que vous m'indiquiez si cela correspond à un des moments où vous avez choisi de prendre vos congés du RQAP (au besoin : congé de paternité et parental).

...La relâche scolaire

Oui 1
Non 2
NSP/NRP 9

Q16G:

Je vais vous lire différentes situations. Pour chacune d'elle, j'aimerais que vous m'indiquiez si cela correspond à un des moments où vous avez choisi de prendre vos congés du RQAP (au besoin : congé de paternité et parental).

...Une période de chômage

Oui 1
Non 2
NSP/NRP 9

Q16H:

Je vais vous lire différentes situations. Pour chacune d'elle, j'aimerais que vous m'indiquiez si cela correspond à un des moments où vous avez choisi de prendre vos congés du RQAP (au besoin : congé de paternité et parental).

...Période correspondant à une baisse d'activité professionnelle

Oui 1
Non 2
NSP/NRP 9

Q16I:

Je vais vous lire différentes situations. Pour chacune d'elle, j'aimerais que vous m'indiquiez si cela correspond à un des moments où vous avez choisi de prendre vos congés du RQAP (au besoin : congé de paternité et parental).

...Autre période particulière de l'année (précisez à l'autre question)

Oui	1	
Non	2	=> +2
NSP/NRP	9	=> +2

Q16IO:

Précisez ? (Autre période particulière de l'année)

Précisez.....	96	O
NSP/NRP	99	

Q17:

Est-ce que vous et la mère avez reçu du soutien de votre entourage (famille, amis) dans les premiers mois qui ont suivi la naissance de votre enfant?

IMPORTANT : On parle ici de soutien de l'entourage et non pas de soutien financier.

Oui	1	
Non	2	=> +3
NSP/NRP	9	=> +3

Q17A:

Est-ce que le soutien que vous avez reçu a eu beaucoup, un peu ou pas du tout d'influence sur le moment où vous avez pris vos congés ?

(Au besoin, les dates de vos congés)

Beaucoup	1
Un peu.....	2
Pas du tout	3
NSP/NRP	9

Q17B:

Est-ce que le soutien que vous avez reçu a eu beaucoup, un peu ou pas du tout d'influence sur la durée de vos congés ?

(Au besoin, le nombre de semaines)

Beaucoup	1
Un peu.....	2
Pas du tout	3
NSP/NRP	9

Q18A:

Lorsqu'est venu le temps de prendre vos congés du RQAP, avez-vous rencontré des difficultés particulières dans votre milieu de travail en ce qui concerne :

...Le moment choisi pour prendre vos congés?

Oui	1	
Non	2	=> +2
NSP/NRP	9	=> +2

Q18A2:

(Le moment choisi pour prendre vos congés)

Avez-vous modifié votre choix initial?

Oui 1
Non 2
NSP/NRP 9

Q18B:

Lorsqu'est venu le temps de prendre vos congés du RQAP, avez-vous rencontré des difficultés particulières dans votre milieu de travail en ce qui concerne : (RELIRE la question au besoin)

...La durée de vos congés?

Oui 1
Non 2 => +2
NSP/NRP 9 => +2

Q18B2:

(La durée de vos congés)

Avez-vous modifié votre choix initial?

Oui 1
Non 2
NSP/NRP 9

Q18C:

Lorsqu'est venu le temps de prendre vos congés du RQAP, avez-vous rencontré des difficultés particulières dans votre milieu de travail en ce qui concerne : (RELIRE la question au besoin)

...Le fait de vouloir prendre vos semaines de congé de façon consécutive ou non?

Oui 1
Non 2 => +2
NSP/NRP 9 => +2

Q18C2:

(Le fait de vouloir prendre vos semaines de congé de façon consécutive ou non)

Avez-vous modifié votre choix initial?

Oui 1
Non 2
NSP/NRP 9

Q18D:

Lorsqu'est venu le temps de prendre vos congés du RQAP, avez-vous rencontré des difficultés particulières dans votre milieu de travail en ce qui concerne : (RELIRE la question au besoin)

...Vos relations avec votre employeur?

Oui 1
Non 2 => +2
NSP/NRP 9 => +2

Q18D2:*(Vos relations avec votre employeur)*

Quelles(s) ont été ces difficultés?

PLUSIEURS MENTIONS POSSIBLES - NE PAS RELANCER

Précisez..... 96 O

NSP/NRP 99 X

Q18E:

Lorsqu'est venu le temps de prendre vos congés du RQAP, avez-vous rencontré des difficultés particulières dans votre milieu de travail en ce qui concerne : (RELIRE la question au besoin)

...Vos relations avec vos collègues de travail?

Oui 1

Non 2 => +2

NSP/NRP 9 => +2

Q18E2:*(Vos relations avec vos collègues de travail)*

Quelles(s) ont été ces difficultés?

PLUSIEURS MENTIONS POSSIBLES - NE PAS RELANCER

Précisez..... 96 O

NSP/NRP 99 X

Q19:*(Si ambiguïté, s'assurer que le répondant a repris le même travail.)*

Avez-vous repris votre travail à la suite de votre (vos) congé(s)?

Oui 1 => +2

Non 2

NSP/NRP 9 => +2

Q19A:

Pour quelles raisons n'avez-vous pas repris votre travail à la suite de votre (vos) congé(s)?

PLUSIEURS MENTIONS POSSIBLES - NE PAS RELANCER

Précisez..... 96 O

NSP/NRP 99 X

Q20:*(Perception du Régime)*

Selon vous, que pourrait-on faire pour que le Régime réponde mieux aux besoins des pères?

DEUX MENTIONS POSSIBLES

Précisez..... 96 O

Le Régime est correct, il n'y a rien à améliorer 97 X

NSP/NRP 99 X

Q21:

Quelle est votre satisfaction générale à l'égard du RQAP?

LIRE

...Très satisfait.....	1
...Satisfait	2
...Peu satisfait.....	3
...Pas du tout satisfait	4
NSP/NRP	9

Q22:

(Section sociodémographique)

Les dernières questions visent à établir le profil socio démographique de votre ménage. Quel est le plus haut degré de scolarité que vous ayez atteint ?

Primaire	01
Secondaire non complété	02
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent (DES, AES)	03
Diplôme d'études professionnelles au secondaire (DEP).....	04
Collégial non complété	05
Diplôme d'études collégiales général (DEC)	06
Diplôme d'études collégiales technique (DEC)	07
Université non complétée	08
Baccalauréat.....	09
Maîtrise, doctorat, post doctorat	10
Autre, précisez	96 O
NSP/NRP	99

Q22B:

(Si Q13 = 1)

La mère de l'enfant ? (Quel est le plus haut degré de scolarité de la mère de l'enfant)

sinon => +1

si Q13=1

Primaire	01
Secondaire non complété	02
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent (DES, AES)	03
Diplôme d'études professionnelles au secondaire (DEP).....	04
Collégial non complété	05
Diplôme d'études collégiales général (DEC)	06
Diplôme d'études collégiales technique (DEC)	07
Université non complétée	08
Baccalauréat.....	09
Maîtrise, doctorat, post doctorat	10
Autre, précisez	96 O
NSP/NRP	99

Q23:

(code CNP)

Quelle était votre principale occupation lorsque vous avez pris vos congés du RQAP ?

Précisez (Nom de la profession ou du métier, principale tâche, etc.) 9996 O

Sans emploi..... 9997 => +5

NSP/NRP 9999

Q23A:

S'agissait-il d'un emploi salarié ou était-ce à votre compte ?

Salarié	1	
À son compte	2	=> +2
NSP/NRP	9	

Q24A:

S'agissait-il d'un emploi syndiqué ? Au besoin: principale occupation:<q23>

Oui	1
Non	2
NSP/NRP	9

Q24B:

S'agissait-il d'un emploi saisonnier ? Au besoin: principale occupation:<q23>

Oui	1
Non	2
NSP/NRP	9

Q24C:*(code SCIAN)*

Quel est le principal secteur d'activité de l'employeur ? Au besoin: principale occupation:<q23>

sinon => +1

si Q23A=1

Agriculture, foresterie, pêche et chasse	11
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz.....	21
Services publics	22
Construction.....	23
Fabrication (manufacture, fabricants d'aliments, de vêtements, de bois d'œuvre, de meubles, produits chimiques, machinerie)	31
Commerce de gros	41
Commerce de détail (magasin d'alimentation, concessionnaire d'automobile, ameublement, quincaillerie, etc.)	44
Transport et entreposage.....	48
Industrie de l'information et industrie culturelle	51
Finance et assurances.....	52
Services immobiliers et services de location et de location à bail	53
Services professionnels, scientifiques et techniques	54
Gestion de sociétés et d'entreprises.....	55
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	56
Services d'enseignement	61
Soins de santé et assistance sociale.....	62
Arts, spectacles et loisirs.....	71
Hébergement et services de restauration.....	72
Autres services, sauf les administrations publiques	81
Administrations publiques	91
Précisez.....	96 O
NSP/NRP	99

Q25:

(code CNP)

Quelle était la principale occupation de la mère avant la naissance de l'enfant ?

sinon => +5

si Q13=1

Précisez (Nom de la profession ou du métier, principale tâche, etc.) 9996 O

Sans emploi..... 9997 => +5

Aux études 9995 => +5

NSP/NRP 9999 => +5

Q26A:

S'agissait-il d'un emploi salarié ou travaillait-elle à son compte ? Au besoin: occupation de la mère:<q25>

Salarié 1

À son compte 2 => +2

NSP/NRP 9

Q26B:

S'agissait-il d'un emploi syndiqué ? Au besoin: occupation de la mère:<q25>

Oui 1

Non 2

NSP/NRP 9

Q26C:

S'agissait-il d'un emploi saisonnier ? Au besoin: occupation de la mère:<q25>

Oui 1

Non 2

NSP/NRP 9

Q26D:*(code SCIAN) SEULEMENT SI Q26A = 1 (Salarié)*

Quel est le principal secteur d'activité de l'employeur ? Au besoin: occupation de la mère:<q25>

sinon => +1

si Q26A=1

Agriculture, foresterie, pêche et chasse	11
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz.....	21
Services publics	22
Construction.....	23
Fabrication (manufacture, fabricants d'aliments, de vêtements, de bois d'œuvre, de meubles, produits chimiques, machinerie)	31
Commerce de gros	41
Commerce de détail (magasin d'alimentation, concessionnaire d'automobile, ameublement, quincaillerie, etc.)	44
Transport et entreposage.....	48
Industrie de l'information et industrie culturelle	51
Finance et assurances.....	52
Services immobiliers et services de location et de location à bail	53
Services professionnels, scientifiques et techniques.....	54
Gestion de sociétés et d'entreprises.....	55
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	56
Services d'enseignement	61
Soins de santé et assistance sociale.....	62
Arts, spectacles et loisirs.....	71
Hébergement et services de restauration.....	72
Autres services, sauf les administrations publiques	81
Administrations publiques	91
Précisez.....	96 O
NSP/NRP	99

INT99:*Fin de l'entrevue. Durée: \$T Date: \$D Heure: \$H Questionnaire: \$Q*

LÉGER MARKETING VOUS REMERCIE DE VOTRE PARTICIPATION

En terminant l'entrevue ("CO"), l'intervieweur atteste ce qui suit: " Je déclare que cette entrevue a été effectuée avec la personne mentionnée, en conformité avec l'échantillon généré et que toutes les questions exigeant une réponse ont été posées au répondant." Si la personne contactée désire une référence concernant l'étude:

Vous pouvez les référer au numéro de téléphone du BUREAU DES RENSEIGNEMENTS ET PLAINTES du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale: 1-888-643-4721 (à l'extérieur de Québec, sans frais) ou 418-643-4721 (région de Québec)

Complété.....CO D => /FIN